“Il conduira les brebis”

"Il conduira les brebis"

JADIS Jéhovah s'est révélé comme le conducteur puissant mais bienveillant de son peuple. Il le conduisit, dans des circonstances mémorables, hors de l'esclavage d'Egypte, vers l'héritage promis. Une autre fois, il le ramena, de la servitude babylonienne, dans son pays. Aujourd'hui Jéhovah conduit son peuple, hors du présent ordre de choses, dans le royaume de son Fils bien-aimé. Il fit consigner, dans les détails, ces exemples qui soulignent ses qualités de conducteur et dont nous pouvons tirer de nombreuses leçons, car « tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction ». Nous apprendrons certainement encore à mieux apprécier la main directrice de notre Dieu. Pour le moment, il est important que nous examinions la responsabilité de ceux qui sont conduits par Jéhovah. En général, cette responsabilité découle de deux raisons. Premièrement, nous devons tous apprendre à être de vrais disciples, suivant fidèlement la direction indiquée. En même temps, cependant, de nombreux serviteurs de Jéhovah sont désignés pour être des conducteurs dans diverses positions et aucun de nous ne veut « recevoir la grâce de Dieu en vain ». — Rom. 15:4; II Cor. 6:1.

Avant d'aborder, avec compréhension et dans un bon esprit, la question de notre position et de notre responsabilité individuelles, voyons d'abord quelle est notre

position dans l'ensemble. Nous noterons quelques-unes des choses remarquables sur la manière dont Jéhovah a conduit jadis son peuple et nous verrons comment ces choses répandent la lumière sur la manière dont il le conduit actuellement et aussi sur notre rôle. Nous commencerons par le grand exemple d'Israël quittant l'Egypte.

Nous n'avons pas la liberté de tirer nos propres conclusions de la façon dont Jéhovah a conduit les Israélites hors d'Egypte et durant leurs quarante années de marche dans le désert. Lui-même ordonna à Moïse d'écrire les paroles d'un cantique, attirant notre attention sur les choses mêmes qui nous intéressent. D'abord, le dessein de Jéhovah dans tous ses rapports avec Israël est clairement énoncé au début du cantique, composé vers la fin de la marche d'Israël dans le désert : « Car je veux proclamer le nom de Jéhovah : Rendez gloire à notre Dieu! » La réhabilitation et la gloire du nom de Jéhovah viennent en premier lieu, comme le confirma David en ces termes : « Est-il sur la terre une seule nation qui soit comme ton peuple, comme Israël, que Dieu est venu racheter (d'Egypte) pour en former son peuple, pour se faire un nom? » Esaïe, lui aussi, souligna la même chose : « C'est ainsi que tu as conduit ton peuple, pour te faire un nom glorieux. » — Deut. 32:3, *Cr* 1905; II Sam. 7:23; Es. 63:14.

Notons maintenant les excellentes qualités de conducteur manifestées par Jéhovah. Elles sont nombreuses et, en les examinant, on peut voir qu'elles s'équilibrent de façon remarquable. D'une part, il se montra capable d'écraser l'ennemi avec puissance et dans une ardente colère, comme un « vaillant guerrier ». D'autre part, par bienveillance envers son peuple qu'il avait réclamé de la main du Pharaon, il manifesta une puissance paternelle et la capacité de protéger et de conduire Israël doucement mais sûrement durant toute sa marche

vers la « demeure de ta sainteté ». Jéhovah se manifesta comme un conducteur tenace et tendre. Voici ce que Moïse rappela à Israël au début de ce qu'il lui dit dans les plaines de Moab : « Tu as vu que l'Eternel, ton Dieu, t'a porté comme un homme porte son fils, pendant toute la route que vous avez faite jusqu'à votre arrivée en ce lieu. » Dans le cantique final de Moïse, nous avons de nouveau une description émouvante de la façon dont Jéhovah avait conduit son peuple : « Il l'a trouvé (Israël) dans une contrée déserte, dans une solitude aux effroyables hurlements; il l'a entouré, il en a pris soin, il l'a gardé comme la prunelle de son œil, pareil à l'aigle qui éveille sa couvée, voltige sur ses petits, déploie ses ailes, les prend, les porte sur ses plumes. L'Eternel seul a conduit son peuple. Et il n'y avait avec lui aucun dieu étranger. » — Ex. 15:1-3, 6,13; Deut. 1:31; 32:10-12.

D'après les citations ci-dessus, on conclura peut-être qu'Israël a vivement apprécié tout ce que Jéhovah faisait pour lui. Malheureusement tel ne fut pas le cas. Depuis le mont Sinaï, et Moïse en témoigna quand il s'adressa au peuple dans les plaines de Moab, les enfants d'Israël, particulièrement la génération qui avait quitté l'Egypte, s'étaient révélés comme une génération méchante. Ils s'étaient corrompus et « promptement écartés de la voie que je (Jéhovah) leur avais prescrite... (c'était) un peuple au cou roide ». Quoique cette génération périt dans le désert, sauf quelques exceptions, Jéhovah ne renonça pas à son dessein originel. Il continua à conduire Israël, par son ange, et fit entrer les fils de cette génération dans la Terre promise. — Ex. 32:7-9; Deut. 1:34-40; 32:5.

Cela souligne deux autres qualités dans la façon dont Jéhovah a conduit son peuple. Cela révèle sa grande miséricorde, équilibrée par ses justes jugements exercés sur ceux qui, quoiqu'ayant vu sa gloire et de nombreux

signes miraculeux, n'écoutèrent pas cependant sa voix et ne lui témoignèrent aucun respect. — Ex. 34:6,7; Nomb. 14:22,23.

On pourrait en dire davantage à ce sujet. Tout en ne nous écartant pas du thème principal concernant la manière dont Jéhovah conduit son peuple et son dessein en tant que conducteur, voyons ce que nous pouvons apprendre des Ecritures lorsqu'elles traitent du retour du peuple de Dieu de la captivité babylonienne.

Voyez maintenant comment s'élargit notre champ d'étude. Les textes déjà considérés sont avant tout historiques, bien qu'ils fournissent la base à de nombreux modèles prophétiques. Par contre, les textes concernant le retour des Juifs captifs à Babylone sont avant tout prophétiques, car les choses les plus importantes impliquées dans cet événement furent consignées longtemps avant qu'il ne se produisît. En fait, c'est environ deux cents ans à l'avance qu'Esaïe fut inspiré pour écrire les nombreux passages annonçant le retour d'exil. Mais ce qui est encore plus merveilleux c'est que ces prophéties furent vraiment écrites pour un temps ultérieur, notre propre temps où Jéhovah conduit son peuple hors de la Babylone moderne jusqu'à Sion, l'organisation du Monde Nouveau.

Ces prophéties ont déjà été examinées à maintes reprises et prouvées par les témoignages bibliques. Elles eurent un premier accomplissement en 537 av. J.-C. et les années qui suivirent. Puis elles eurent souvent un accomplissement sur une petite échelle au temps de la première venue, étant centrées sur la personne de Jésus-Christ. Mais il est hors de doute que leur accomplissement principal ainsi que la réalisation des prophéties en général ont lieu au temps de la seconde venue, quand des événements étonnants se produisent sous la direction du Roi régnant, Jésus-Christ. Acceptant cette base, nous bornerons notre examen aux expressions et aux aspects

particuliers de ces prophéties, qui sont reliées à notre thème principal.

D'abord celui qui est désigné par Dieu pour être son représentant nous est décrit en ces termes : « Voici mon serviteur, que je soutiendrai, mon élu, en qui mon âme prend plaisir. J'ai mis mon esprit sur lui; il annoncera la justice aux nations. » Il nous est dit un peu plus loin que ce serviteur manifesterait les mêmes qualités de conducteur que Jéhovah : « Il ne se découragera point et ne se relâchera point, jusqu'à ce qu'il ait établi la justice sur la terre, et que les îles espèrent en sa loi. » Puis la prophétie s'élargit et nous parle de la grande mission dont est chargé ce serviteur. Sa nomination est une garantie qu'il conduira, hors des ténèbres de la servitude, jusqu'à la glorieuse lumière et à la liberté non seulement un fidèle reste de Juifs mais aussi une grande foule de gentils : « Moi, Jéhovah, je t'ai appelé dans la justice et je t'ai pris par la main; je te garde et je fais de toi l'alliance du peuple, la lumière des nations, pour ouvrir les yeux des aveugles; pour faire sortir de prison les captifs, de leur cachot ceux qui sont assis dans les ténèbres. » Ensuite le fait est souligné que la gloire et l'honneur attachés à toutes ces choses reviennent à Jéhovah, qui ne tolère nul rival : « Je suis Jéhovah, c'est là mon nom, et je ne donnerai ma gloire à nul autre, ni mon honneur aux idoles. » — Es. 42:1,4; Es. 42:6-8, *Cr 1905*.

Mais quel est ce serviteur honoré? Vous noterez d'après ce qui précède que la première chose mentionnée est le fait que Jéhovah met sur lui son esprit, sa force agissante invisible, l'investissant du pouvoir d'accomplir sa mission. Cela attire notre attention sur le maillon principal de cette chaîne de preuves, à savoir la prophétie contenue dans Esaïe 61:1-3 (veuillez la lire). Cette prédiction nous donne plus de détails concernant l'action de l'esprit sur le serviteur oint et les

résultats obtenus, y compris la délivrance des prisonniers. Ce passage fut cité par Jésus quand il s'adressa à ses compatriotes dans la synagogue de Nazareth. Il déclara cette parole de l'Ecriture accomplie en son temps (Luc 4:17-21). Comme le savent la plupart de nos lecteurs, il ne s'agit pas ici du seul maillon identifiant le « serviteur » fréquemment mentionné par Esaïe. Des citations du chapitre 53 d'Esaïe, par exemple, qui nous parlent des souffrances et de la honte qui accablèrent Jésus-Christ, sont souvent appliquées à Jésus-Christ dans les Ecritures grecques chrétiennes.

Si nous prenons le chapitre 55 du livre d'Esaïe, nous y trouvons des données intéressantes et fort importantes. S'adressant à ceux qui s'aperçoivent de leur besoin de choses spirituelles auxquelles seul Jéhovah peut pourvoir, Dieu dit : « Prêtez l'oreille, et venez à moi, écoutez, et votre âme vivra : je traiterai avec vous une alliance éternelle, pour rendre durables mes faveurs envers David. Voici, je l'ai établi comme témoin auprès des peuples, comme chef et dominateur des peuples. » (Es. 55:3,4). Nous avons là une déclaration explicite que le serviteur de Jéhovah remplira le rôle d'un chef ayant pleine autorité de donner des ordres et des directives. Voici des ordres impératifs : « Quiconque n'écoutera pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple. » Il est le « témoin fidèle et véritable » de Jéhovah, celui qui donne l'ordre suivant en ces jours où la destruction de Babylone est imminente : « Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux. » En tant que représentant « fidèle et véritable » de Jéhovah, il se dispose à marcher contre les nations opposées à son règne et de sa bouche sort « une épée aiguë », donnant des ordres qui provoqueront l'extermination des forces ennemies. Comme cela ressemble à la puissance et aux qualités manifestées par

Jéhovah lorsqu'il a anéanti le Pharaon et ses forces! — Actes 3:19-23; Apoc. 3:14; 18:4; 19:11-16.

Nous voulons maintenant appeler votre attention sur un autre passage de la prophétie d'Esaïe en rapport étroit avec les aspects que nous avons déjà examinés et qui les confirme. N'oubliez pas que Jésus-Christ est celui qui, comme fils et héritier légitime de David, reçoit les « faveurs envers David », contenues dans l'alliance pour le Royaume promis à la postérité de David, comme le dit Psaume 89:33-37. C'est donc à bon droit que le grand David est décrit comme suit dans les premiers versets d'Esaïe, chapitre 11 : « Puis un rameau sortira du tronc d'Isaï (le père de David), et un rejeton naîtra de ses racines. » (Voyez Apocalypse 22:16 pour identification.) Lisez maintenant la description que nous offre Esaïe 11:1-5. Nous voyons comment l'esprit de Jéhovah a qualifié ce serviteur pour sa mission de conducteur, comment il l'a rendu sage, fort et plein de compréhension envers les « malheureux de la terre ». « La justice, est-il écrit, sera la ceinture de ses flancs, et la fidélité la ceinture de ses reins. » Faites le parallèle avec Apocalypse 19:15 et le verset suivant : « Il frappera la terre de sa parole comme d'une verge, et du souffle de ses lèvres il fera mourir le méchant. »

Sa domination sera si glorieuse qu'il ne se fera ni tort ni dommage dans son saint domaine. La paix et l'harmonie régneront parmi les animaux et l'homme n'aura aucune peine à les conduire, car il est écrit : « Et un petit enfant les conduira. » De tels rapports existent déjà parmi ceux qui habitent Sion, l'organisation de Jéhovah, et qui ont son esprit, marchant fidèlement sur les traces du Christ. — Es. 11:6-9.

Le chapitre 11 du livre d'Esaïe annonce encore d'autres choses merveilleuses accomplies par le conducteur désigné par Jéhovah, mais il emploie un terme différent, donnant un autre point de vue. Les versets

examinés jusqu'ici et qui concernaient les rapports avec Israël au temps de Moïse et le retour des Juifs captifs à Babylone, ont donné l'idée d'une conduite mobile, avec Jéhovah prenant la tête, par l'intermédiaire de son représentant. Maintenant l'image change. Elle nous présente une conduite stationnaire, exercée au moyen d'un signal élevé, car aux versets 10 et 12 (*AT*) il est dit : « En ce jour, le rejeton de Jessé sera là comme un signal (en hébreu : *nehs*) pour les peuples; les nations se tourneront vers lui, et la gloire sera sa demeure. Il élèvera un signal pour les nations, il rassemblera les exilés d'Israël, et il recueillera les filles dispersées de Juda, des quatre extrémités de la terre. »

Ce passage, en liaison avec Esaïe 62:10-12 et d'autres textes, a déjà été étudié dans ces pages. Il a été prouvé que le mot hébreu traduit par « signal » ne désigne pas un drapeau ou une bannière brandie par un conducteur marchant en tête d'une colonne. Il désigne plutôt un signal fixe, dressé sur une grande hauteur. Nous sommes maintenant « en ce jour » dont parle Esaïe 11:10. Aussi heureux sont les yeux de notre compréhension et de notre foi, car ils contemplent le signal glorieux élevé par Jéhovah en la personne de son Roi régnant, Jésus-Christ. Celui-ci est vraiment le signal intronisé sur la hauteur qu'est Sion, le royaume de Dieu établi. Mais dans quel but?

D'abord il doit prendre la tête dans la restauration éternelle de la vraie adoration de Jéhovah. Il y a longtemps, Satan, se faisant passer pour un ange de lumière, s'est révélé un mauvais conducteur en ce qui concerne la question de l'adoration, séduisant d'abord Eve puis, par elle, l'immense majorité de la famille humaine. Plus tard, Israël tomba dans ce piège et finit par être conduit dans la sombre captivité de Babylone, le rempart de la fausse religion. C'est la délivrance de l'exil babylonien, promise à un fidèle reste, qui constituait

la base immédiate de nombreuses prophéties d'Esaïe. Le signal était alors Jérusalem restaurée sur sa hauteur, avec le représentant visible gouvernant dans son sein et son grand prêtre officiel conduisant la pure adoration de Jéhovah dans le temple rebâti. — II Cor. 11:3,14.

Aujourd'hui nous avons le grand privilège d'assister à l'accomplissement final de ces prophéties. C'est à partir de 1919 qu'un reste des fidèles disciples du Christ prirent à cœur l'ordre divin, rompirent toutes attaches avec la Babylone actuelle et se rassemblèrent autour du Signal dressé sur le mont Sion. Mais ce n'était là que le début de bonnes choses, car l'élévation du Signal marqua le commencement d'un grand rassemblement d'hommes dans toute la terre. Ils devaient donner leur appui au Royaume et à son Roi et s'engager activement dans l'adoration et le service de celui qui en a le droit suprême, sans rival (Luc 4:8). Paul parle du temps fixé pour cette œuvre de la plus haute importance et de ceux qui sont rassemblés en premier lieu, quand il dit : « Selon le bienveillant dessein qu'il (Dieu) avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre. En lui... afin que nous servions à la louange de sa gloire, nous qui d'avance avons espéré en Christ. » — Eph. 1:9-12.

En face de cette tâche immense, nous voyons que la question du moyen employé par Dieu pour l'accomplir revêt une grande importance. Jésus-Christ, le Roi et le Signal, est-il le seul qui soit désigné pour conduire ceux qui sont rassemblés et qui doivent encore être amenés au sein de l'organisation du Royaume? C'est là une question vitale, affectant directement tous les serviteurs de Jéhovah. Aussi voulons-nous connaître la réponse scripturale exacte. Désignant le fidèle reste de Juifs qui étaient retournés de Babylone, Jéhovah fit

écrire ces paroles par Esaïe : « Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah, et mon serviteur que j'ai choisi. » (Es. 43:10, *Cr 1905*). C'est là un des nombreux passages montrant que si l'on s'adresse parfois au serviteur de Jéhovah comme à une seule personne, il est d'autres cas où on parle de lui au sens collectif. En d'autres termes, dans l'accomplissement final d'Esaïe 43:10-12 nous voyons que s'il y a seulement une seule classe ointe de serviteurs, cette classe est néanmoins composée de nombreux témoins ou membres (I Cor. 12:14). A propos de cette classe ointe de l'esclave, Jésus parla des responsabilités de conducteur qui lui sont confiées, quand il posa et répondit à la question suivante : « Qui donc est l'esclave fidèle et prudent, que son maître a établi sur les domestiques de sa maison pour leur donner leur nourriture au temps convenable?... En vérité, je vous dis qu'il l'établira sur tous ses biens. » — Mat. 24:45-47, *Da*.

Tandis que le Maître garde en tous temps tous les leviers de commande, il donne néanmoins à ses fidèles disciples une part et une responsabilité considérables dans le service des intérêts du Royaume. Que dire de l'aspect individuel de la question, car, comme nous l'avons déjà dit, aucun de nous ne désire « recevoir la grâce de Dieu en vain »? (II Cor. 6:1.) Les paragraphes suivants examineront cette question.

***

Le terme ministre (en grec *diakonos*), tel qu'il apparaît dans les Ecritures grecques, signifie proprement serviteur (I Tim. 4:6). Il se rapporte ici au serviteur public de Jéhovah, celui qui est ordonné par lui, après s'être voué par un engagement solennel, à faire la volonté de Dieu. Un tel ministre, pour se montrer digne du nom et garder la faveur divine, s'efforcera d'accom-

plir fidèlement les ordres des « autorités supérieures » ou les missions qu'elles lui confieront. Le ministre s'efforcera aussi de marcher fidèlement sur les traces du Christ, le principal ministre de Dieu et, comme lui, il reconnaîtra que son obligation première est de prêcher la bonne nouvelle du royaume établi par le Christ. Ainsi, à l'exemple de Jésus, il se révélera comme un témoin de Jéhovah, attestant la vérité. — Rom. 13:1; Jean 18:37; Es. 43:10.

Si le terme ministre signifie proprement serviteur ou même esclave, il n'est pas impossible qu'un tel serviteur occupe une position comportant une responsabilité considérable, celle de veiller sur autrui et d'en prendre soin. Le passage de Matthieu 24:45-47, cité plus haut, en est un bon exemple, ainsi que les paroles dites par Jésus dans la parabole qui suit un peu plus loin. — Voyez Matthieu 25:21,23.

Depuis que les hommes habitent ensemble, soit au sein de la famille ou de la communauté, le besoin d'une société organisée s'est toujours fait sentir. C'est dire que quelques-uns ont été placés dans une position où il faut faire preuve d'autorité, de qualités de conducteurs, prendre la responsabilité d'entraîner ses semblables et les guider dans le droit chemin. Un tel ordre a l'approbation divine, car, à partir de Noé, Abraham et ses fils, tous les rapports de Dieu avec ces hommes et leurs associés étaient basés sur la forme de société patriarcale qui prévalait alors.

Noé donna l'exemple d'un bon conducteur, respectant avant tout la véritable adoration de Jéhovah. En outre, il a dû faire du bon travail en entraînant les sept personnes sous son autorité de chef de famille. Chacune d'elles avait une part à accomplir dans la tâche immense et étonnante que fut la construction du grand navire. Rappelez-vous des moqueries et l'opposition auxquelles tous furent en butte. Noé manifesta un courage de

combattant, grâce à la fermeté de sa foi. Il se montra tenace pour atteindre le but et plein d'amour pour ceux qui étaient à son service. Ainsi il « construisit une arche pour sauver sa famille ». — Héb. 11:7; Gen. 6:9; 8:20.

Abraham également fit preuve de qualités de conducteur, surtout en rapport avec la pure adoration de Jéhovah. Il donna non seulement le bon exemple par sa conduite, mais il est encore prouvé qu'il éduqua toute sa maison, y compris les centaines d'esclaves, les entraînant à combattre pour la cause juste de Jéhovah et à remplir les exigences divines (Gen. 14:13-20; 17:9-14,22-27). A propos d'esclaves, nous voulons nous rappeler le plus ancien esclave de la maison du patriarche. Il reçut l'ordre d'aller dans la parenté de son maître, à Haran, et d'y trouver, sous la conduite angélique, une femme qu'il devait ramener. Elle devait être l'épouse d'Isaac. Le texte sacré nous montre que ce serviteur apprécia vivement sa responsabilité et veilla à chaque détail dans l'exécution de sa mission. Il ne se confia pas en sa propre sagesse, mais avec une foi semblable à celle de son maître, il s'en remit à la direction divine. — Gen. 24:1-27.

Que nous considérions les paroles de Jésus et des apôtres ou que nous remontions aux premières figures de l'histoire humaine, consignée dans les Ecritures, qu'il s'agisse du travail manuel qu'exige la construction d'un vaisseau ou de la mission délicate de trouver une femme pour le fils de son maître, il est hors de doute que les serviteurs ou esclaves de Jéhovah ont été souvent placés dans des positions comportant de grandes responsabilités et exigeant des qualités de conducteur. Que dire du peuple actuel de Jéhovah?

Aujourd'hui, comme jamais auparavant dans l'histoire de l'homme, une œuvre immense est effectuée par ceux qui sont parvenus à la connaissance de la vérité et qui

se sont voués à Dieu. Avez-vous fait ce pas? Vous êtes-vous voué, vous engageant ainsi pour toujours dans le service de Jéhovah, comme esclave? « Oui, direz-vous, mais je ne fais pas partie de la classe du reste. En outre, mes limitations et mes devoirs profanes ne m'imposent pas d'autres obligations que celles d'assister aux réunions et de prendre part au service quand l'occasion s'en présente. » Ou bien vous direz peut-être : « Je suis une sœur dans un groupe où tous les frères occupent les positions comportant des responsabilités. Il n'est donc pas nécessaire, et ce ne serait pas bien, que j'agisse comme conductrice en quoi que ce soit. » Mais voyons cette question d'un peu plus près.

Comme le montre les versets que nous avons déjà examinés, une œuvre immense et urgente doit s'effectuer en ces derniers jours. Elle consiste en la proclamation de la vérité, du message du Royaume et aussi en l'invitation de fuir de Babylone, menacée de destruction. Mais est-ce là toute notre mission? Non, il y a encore une autre œuvre à faire en faveur de ceux qui soupirent et gémissent à cause des abominations commises dans la chrétienté et qui sont prêts à donner une oreille attentive au message. Comme vous le savez, ces personnes se trouvent dans un tel état spirituel qu'elles savent peu ou rien des vérités fondamentales de la Parole de Dieu. Elles ne savent pas que l'organisation théocratique de Jéhovah, Sion, est le lieu où elles doivent se réfugier pour être protégées. Nous devons donc apporter notre aide à de telles personnes. Il faut non seulement les aider à parvenir à la connaissance de la vérité, mais encore leur montrer ce qu'elles doivent faire. Il faut les mettre sur le chemin allant de Babylone à Sion, les aidant ainsi à s'assembler sous le règne protecteur du Signal élevé, Jésus-Christ, le Roi régnant. Pouvons-nous dire alors que nous avons accompli notre mission en faveur de ces autres brebis qui sont enfin

réunies au sein du seul troupeau, sous la conduite du seul berger? — Ez. 9:4; Es. 62:10; Jean 10:16.

Si nous cherchons la réponse dans la Bible, nous trouverons à maintes reprises cet argument, soit sous forme de précepte ou d'exemple, qui montre que ceux qui acceptent la vérité de l'évangile, le message de lumière, doivent devenir eux-mêmes des porteurs de lumière. Ils doivent être prêts à imiter David qui était une des brebis de Jéhovah mais qui fut appelé à la position de berger d'Israël, l'héritage de Jéhovah, après avoir cultivé de bonnes qualités en gardant les brebis de son père (Ps. 23:1; 78:70-72). Ou, en d'autres termes, ceux qui ont assez de foi pour se vouer à Dieu et faire sa volonté doivent démontrer leur foi par des œuvres « car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut »! Le même principe fut mis en évidence par la façon dont Jésus se comporta envers ses premiers disciples. Ceux-ci ne devaient pas simplement l'accepter comme le Messie. Jésus ne voulait pas les voir se contenter d'être de simples croyants. Ils les tira immédiatement de leur occupation profane, celle de pêcheurs par exemple, et se mit à les entraîner en vue d'une nouvelle occupation, celle de pêcheurs d'hommes. Il montra que ceux qui entendent la parole avec un cœur honnête et bon, doivent aussi la retenir et porter du fruit avec persévérance. Soulignant le lien étroit qui l'unissait à ses disciples, il déclara : « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la mettent en pratique. » En somme, chaque croyant doit être entraîné à devenir un bon ministre. — Rom. 10:10; Marc 1:17; Luc 8:15-21; Mat. 5:14; Jacq. 2:17.

Si le principe énoncé plus haut s'est vérifié au temps de Jésus, à combien plus forte raison devait-il se vérifier après l'effusion de l'esprit saint sur les croyants

primitifs, et à combien plus forte raison se vérifie-t-il à notre époque où se réalise définitivement la prophétie de Joël, telle que Pierre l'a citée le jour de la Pentecôte! Voici donc la réponse à notre question. Ceux qui se sont engagés dans la prédication de la vérité doivent être entraînés et instruits afin de devenir des proclamateurs efficaces et dignes de confiance. En raison de l'œuvre immense qui doit s'effectuer dans le monde entier et à cause des bienfaits que nous en retirerons, il est vital que tous ceux qui viennent à la vérité apprennent à prendre une part active dans le ministère de la réconciliation et à exhorter leurs semblables en exposant avec clarté « la parole de la réconciliation ». Voici à ce propos les paroles de Paul : « Puisque nous travaillons avec Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain. » — II Cor. 5:18 à 6:1; Actes 1:8; 2:17,18.

Tout cela nous fait comprendre le besoin d'une œuvre d'entraînement intensif, qui doit s'effectuer en faveur de tous ceux qui viennent à Sion, l'organisation de Dieu. Dans les premiers temps du christianisme, ceux qui devenaient « concitoyens » et « gens de la maison de Dieu » étaient « édifiés (entraînés et instruits) sur le fondement des apôtres et des prophètes... édifiés pour être une habitation de Dieu en esprit. » Utilisant exactement les mêmes symboles de maison et de cité de Dieu et parlant du programme d'entraînement pour les « derniers jours », quand la maison de Jéhovah serait fondée sur le sommet des montagnes, Esaïe écrivit : « Des peuples s'y rendront en foule, et diront : Venez, et montons à la montagne de l'Eternel, à la maison du Dieu de Jacob, afin qu'il nous enseigne ses voies, et que nous marchions dans ses sentiers. Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de l'Eternel. » — Eph. 2:19-22; Es. 2:2,3.

Mais qui va dispenser tout cet enseignement et cet

entraînement? Seulement les frères mûrs du groupe, nommés comme serviteurs par la Société, ainsi que les représentants itinérants de la Société, c'est-à-dire les serviteurs de circuit et de district? Si telle était la réponse, les autres brebis qui, dans tous les pays, répondent de plus en plus nombreuses à l'appel du Seigneur devraient attendre bien longtemps, du moins la majorité d'entre elles, avant de recevoir l'assistance et l'entraînement qui feraient d'elles des prédicateurs réguliers et dignes de confiance. En outre, n'est-il pas vrai que parmi ceux qui sont associés à l'organisation depuis un assez long temps, il en est beaucoup qui ont encore besoin d'être aidés? Voici donc la réponse juste et pratique : Quiconque est établi dans la vérité, homme ou femme, peut accomplir sa part dans cette œuvre consistant à entraîner ceux qui ne sont pas aussi avancés que lui.

Cependant ce n'est pas à l'individu de décider s'il est apte à entraîner ses frères, quels sont ceux ayant besoin d'aide et comment il faut les assister. Ceux qui ont assisté à la grande assemblée théocratique de 1953 se rappelleront comment ce problème a été résolu de façon réaliste, quand on annonça un programme d'entraînement intensif. A cette occasion, il fut souligné que chaque proclamateur devrait pouvoir prêcher efficacement de maison en maison. Les nouvelles dispositions furent alors expliquées, grâce auxquelles les serviteurs nommés pouvaient accorder l'attention requise par cette œuvre. A leur tour, ces serviteurs devaient inviter d'autres membres du groupe, établis dans la vérité et dignes de confiance dans le ministère, à assumer le privilège et la responsabilité d'entraîner un ou plusieurs faibles ou inexpérimentés. Le programme d'entraînement étant en cours depuis quelque temps, il est probable qu'on vous ait demandé de prendre part à cette œuvre, à condition d'être vous-même un proclamateur

digne de confiance, même si vous n'êtes pas un membre du reste ou que vous soyez une sœur dans un groupe possédant des frères qualifiés.

Etes-vous un des serviteurs nommés directement par la Société? Ou bien avez-vous été invité par ces serviteurs à donner votre appui au ministère d'entraînement? Si oui, nous voulons vous exhorter à être un bon ministre. Ne refusez pas, ne vous relâchez pas dans cette œuvre, car, comme vous le savez, Jéhovah désapprouve une telle attitude (Luc 9:62; Héb. 6:11,12). D'autre part, ne vous enorgueillissez pas de la responsabilité qu'on vous a confiée, mais faites preuve d'un esprit sain et équilibré en cette matière. A cet égard, le conseil que Paul donne dans Romains 12:3-8 vient à propos. Etudiez-le et gardez-le présent à l'esprit. Ne commettez pas l'erreur des conducteurs religieux qui vont aux extrêmes, soit qu'ils conduisent le troupeau de l'arrière, soit qu'ils se jettent à l'avant, poussés par l'ambition. Souvenez-vous plutôt de l'esprit de l'organisation de Dieu, esprit combattant en faveur de ceux qui nécessitent la protection, mais aussi esprit d'amour et d'humilité, manifesté par le Maître qui a lavé les pieds de ceux auxquels il enseignait les qualités de conducteur. Voici les paroles de Paul : « Par amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres; par honneur, usez de prévenances réciproques. Ayez du zèle, et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur. » En gardant ces choses présentes à l'esprit, vous ne serez jamais autoritaire, exigeant ou impatient à l'égard de ceux qui vous sont confiés, mais vous ferez preuve de la même ténacité et de la même tendresse que celles que manifestent les grands conducteurs, Jéhovah et son Fils bien-aimé Jésus-Christ. — Rom. 12:10,11; Jean 13:12-17.

Peut-être ne vous sentirez-vous pas à la hauteur de la tâche d'entraîner quelqu'un d'autre parce que vous

la croyez trop difficile. Vous pensez peut-être ne pas pouvoir vous servir correctement de tout l'équipement auquel pourvoit la Société. Vous pensez peut-être aussi à l'opposition et aux questions épineuses soulevées dans la prédication de porte en porte. En réponse, nous vous rappelons les paroles suivantes que Jésus adressa à ses disciples : « Allez donc me faire des disciples dans toutes les nations; vous les baptiserez... et vous leur apprendrez à observer tout ce que je vous ai prescrit. » Ils ne devaient pas agir de leur propre gré, mais tout comme ils avaient été enseignés à accomplir le ministère en obéissance aux commandements du Christ, ils devaient apprendre à d'autres à observer les mêmes choses. Il n'est certainement pas trop difficile d'aider quelqu'un de la même manière dont vous avez été entraîné, surtout quand vous vous rappelez qu'aujourd'hui, comme dans les premiers jours du christianisme, il y a des serviteurs nommés dans diverses positions « pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère ». Dans cette œuvre, vous ne devriez pas évidemment compter sur vos propres forces ni sur votre sagesse. Même Jésus, le serviteur parfait, s'appuya entièrement sur l'esprit et la Parole de son Père pour le soutenir et le diriger dans l'accomplissement de sa mission. — Mat. 28:19,20; Eph. 4:12.

Pour vous aider à avoir une vue équilibrée de votre ministère, nous voudrions encore vous dire qu'il ne s'agit pas ici de comparer une position à une autre dans l'œuvre d'entraînement. Que vous soyez un missionnaire, un serviteur de district, un serviteur de circuit ou une sœur à qui le serviteur de groupe a demandé d'aider une sœur moins expérimentée, les qualités de conducteur requises sont les mêmes pour chaque cas. Vous êtes comme des dispensateurs : « Du reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle. » Confirmant le même principe, Jésus a

dit : « Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes. » — I Cor. 4:2; Luc 16:10. Voyez aussi Matthieu 25:14-30.

Comme nous approchons de la conclusion de cette étude, nous voulons vous rappeler les paroles suivantes que Paul adressa aux Corinthiens : « Auriez-vous en effet des milliers de pédagogues dans le Christ, que vous n'avez pas plusieurs pères; et c'est moi qui, par l'Evangile, vous ai engendrés dans le Christ Jésus. » (I Cor. 4:15, *Jé*). Quelle est la différence entre un pédagogue et un père? Le pédagogue, qui est payé, s'occupe uniquement de remplir ses obligations en donnant à son élève les leçons qu'on lui demande de donner. Il ne s'attend pas à ce qu'on lui fasse faire les leçons un trop grand nombre de fois, si son élève a des difficultés à comprendre. D'autre part, un vrai père ne s'occupe pas avant tout de lui-même. Il aidera son enfant à faire des progrès, et cela par amour et non par devoir. Il fera preuve à son égard de patience et donnera avec désintéressement le meilleur de lui-même. Quant à la façon dont l'apôtre Paul se révéla comme un père envers les frères de Corinthe, nous vous renvoyons à I Corinthiens 4:11-13. Il est également intéressant de noter ses paroles aux versets 16 et 17, au sujet de Timothée, pour qui Paul fut un véritable père. A propos des méthodes d'enseignement mentionnées, on peut s'en faire une bonne idée en étudiant les deux lettres de l'apôtre à Timothée. Nous y noterons les bons conseils donnés ainsi que les détails pratiques pour aider ce jeune ministre à assumer ses responsabilités en entraînant ses frères. Voici les paroles de Paul : « En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie. » Timothée suivit les conseils qui lui furent prodigués et devint un bon

ministre entraînant d'autres dans le service. Nous aussi, nous voulons accepter la grâce de Dieu en ce jour et remplir son objet en étant entraînés à aider d'autres à devenir de fermes prédicateurs de la bonne nouvelle. — I Tim. 4:6.

Nous avons déjà accordé quelque attention à la description prophétique de Jésus-Christ, le Serviteur de Jéhovah, telle qu'elle nous est révélée par Esaïe. Mais comme nous sommes encore dans la chair, voyons quel genre d'homme et de conducteur était Jésus pendant son séjour terrestre. Il nous faut écarter toute idée glanée dans les livres religieux qui nous présentent Jésus comme un homme d'une allure extraordinaire, ayant un sourire irrésistible et un regard auquel nul n'osait désobéir. Il semble plutôt, d'après l'opinion que ses compatriotes avaient de lui, que Jésus n'imposa pas ses qualités parfaites à l'attention d'autrui. Il fit preuve de modestie et d'un bon sens parfait. — Mat. 13:54-56.

Si nous pensons en termes modernes, nous représentons-nous Jésus comme un chef allant à grands pas de l'avant, le dernier cri en matière d'efficacité et d'organisation et s'impatientant des faiblesses et des fautes d'autrui? Rappelez-vous que ses capacités parfaites n'étaient pas mises en doute. Il n'y avait pas de fautes, pas de perte de temps, pas de paroles déplacées. Cependant ses disciples, tout en le reconnaissant pour leur maître, n'étaient pas terrifiés par sa personnalité, avec le sentiment qu'il les dépassait de très loin, comme s'il appartenait à une catégorie spéciale. Au contraire, Jésus était très proche de ses disciples, en esprit et en actes. Il était aimable, on pouvait s'approcher de lui. Cette pensée d'étroite proximité est une des principales idées reliées aux qualités de conducteur, comme lorsqu'un père conduit un enfant, un chien un aveugle. En quels termes Jésus invita-t-il certains à devenir ses disciples? Notez ces paroles aimables :

« Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez du repos pour vos âmes. » Cela signifie qu'il était bienveillant, équitable, miséricordieux et plein d'égards envers ceux qu'il formait. Il n'était pas bouleversé par des choses sans importance. Il était humble dans ses relations avec eux, ne se faisant pas une haute opinion de lui-même ou créant une impression de supériorité, cela malgré sa perfection. Il fut en tout temps un compagnon reposant, car il avait vraiment la personnalité la plus aimable. Les pharisiens évidemment n'eurent pas cette impression, mais pour le moment nous nous bornons à considérer Jésus en tant que conducteur qui entraîne ses amis et disciples. — Mat. 11:28-30.

Bien que Jésus ne soit pas visiblement présent, nous savons que sa personnalité n'a pas changé d'un iota (Héb. 13:8). Il est notre exemple et notre modèle. Ceux qui accomplissent leur part, quelle soit petite ou grande, en entraînant leurs frères feront bien de suivre fidèlement cet exemple. Alors vous aussi, comme Jésus, vous serez toujours une aide pour vos frères, donnant ainsi le meilleur de vous-même et obtenant également le meilleur d'eux-mêmes. Pour notre profit et notre exemple, gardons toujours présente à l'esprit cette description des qualités de conducteur que Jéhovah manifeste par son serviteur Jésus-Christ : « Comme un berger, il paîtra son troupeau, il prendra les agneaux dans ses bras, et les portera dans son sein; il conduira les brebis qui allaitent. » — Es. 40:10,11.

La lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier

JEHOVAH Dieu ordonne que la bonne nouvelle soit prêchée dans le monde entier (Mat. 24:14). Jésus a donné cet avertissement : « Vous serez haïs de toutes les nations, à cause de mon nom. » David a déclaré : « Pourquoi ce tumulte parmi les nations... et les princes se liguent-ils... contre l'Eternel et contre son oint? Brisons leurs liens, délivrons-nous de leurs chaînes! » (Ps. 2:1-3). Cela signifie une lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier.

Cette lutte mondiale a eu son parallèle dans l'antiquité. Au cinquième siècle avant Jésus-Christ, l'empire perse était passé au rang de puissance mondiale. Il était gouverné par Assuérus, plus connu dans l'Histoire sous le nom de Xerxès. Le peuple de Dieu se trouvait captif et disséminé dans cet empire. Le premier ministre Haman voulait le détruire (Esther 3:6). Il amena le roi par ruse à signer un décret immuable ordonnant l'extermination de ce peuple. Jéhovah se servit alors de la nouvelle femme du roi, Esther. Sur les instances de Mardochée, elle intervint. Elle demanda au roi de délivrer son peuple de l'extermination qu'il avait ordonnée. Le souverain fit droit à sa requête. Il ne révoqua pas l'édit, mais donna aux Juifs dans chaque province la permission de se rassembler et de défendre leur vie (Esther 8:11,12). Les Juifs se groupèrent dans les villes

et les provinces et défendirent leur vie dans tout l'empire. — Esther 9:16.

Les témoins actuels de Jéhovah ne se trouvent-ils pas dans la même situation que ces anciens serviteurs de Dieu? Exactement. Nous devons défendre notre vie dans le monde entier. Comme notre vie est en jeu, nous luttons pour la liberté de prêcher. Jéhovah nous ordonne de prêcher la bonne nouvelle. Notre vie dépend de notre obéissance à cet ordre. Malheur au plus petit d'entre nous s'il ne proclame pas publiquement et courageusement la bonne nouvelle (Ezéch. 3:20; I Cor. 9:16). Jéhovah a déclaré : « Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai ton sang. » (Ezéch. 33:8). Ce n'est qu'en proclamant, pour leur salut, la bonne nouvelle à nos semblables que nous pouvons espérer être sauvés.

Le Diable est le dieu invisible du présent ordre de choses (II Cor. 4:4). Satan ne connaît-il pas les Ecritures? Certes, il les connaît! Ne les a-t-il pas citées à Jésus? (Mat. 4:6). Il sait que le seul moyen de détruire les témoins de Jéhovah, selon Ezéchiel 33:8,9, c'est de les contraindre à cesser leur prédication aux nations, ordonnée par Jéhovah. Il sait que si nous interrompons notre prédication nous encourrons la mort. Pour nous empêcher de proclamer la bonne nouvelle, il ourdit dans le monde entier l'iniquité au moyen de la loi. La Parole révélée de Dieu nous montre que nous devons par conséquent lutter pour la liberté. Appelons notre combat « La lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier ».

D'où vient notre liberté? Est-ce des nations et de leurs dirigeants? Non! Jéhovah Dieu est l'auteur de la liberté. Il est écrit dans II Corinthiens 3:17 : « Or, le Seigneur (Jéhovah, *NW*) c'est l'esprit; et là où est l'esprit du

Seigneur, là est la liberté. » Nous avons été affranchis par le Fils de Dieu, Jésus-Christ. « Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. » (Jean 8:31,32,36). Nous avons reçu cette précieuse liberté, mais il nous faut combattre pour la conserver. C'est le fait de connaître la vérité et d'en parler qui préserve notre liberté.

Qui posséda le premier cette liberté? Jésus fut le premier à la revendiquer. Il fut persécuté. Il dut défendre son droit de prêcher. Il dut poursuivre cette lutte sans être protégé par le gouvernement romain. Il proclama le droit de prêcher, reçu de Dieu. Il donna cette liberté à d'autres personnes (Gal. 5:1). Réclama-t-il une garantie quelconque en tant que citoyen? Non, sa patrie n'était pas Rome, mais les cieux. Il revendiqua le droit fondamental de prêcher donné par Dieu. Craignait-il parce qu'il ne recevait aucune protection du gouvernement de César? Non! Il proclama sa liberté avec un courage étonnant. Il manifesta la confiance qu'il avait en la puissance de Jéhovah, le donateur de la liberté. Il déclara : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne. » — Mat. 10:28.

Cela ne montre-t-il pas que Jésus s'attendait à être persécuté par les dirigeants parce qu'il proclamait la liberté donnée par Dieu? Oui! Jésus savait aussi que la persécution ne s'arrêterait pas avec sa mort. Il savait que chacun de ses disciples serait persécuté comme lui. Indiqua-t-il que la persécution ne sévirait que dans quelques nations? Non! Il montra que la persécution se déchaînerait dans toutes les nations. Il en donna la raison : ce serait parce que nous porterions son nom. Il déclara en effet : « S'ils m'ont persécuté, ils vous

persécuteront aussi... Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom. » — Jean 15:20,21; Mat. 24:9.

La persécution ne nous surprend pas comme s'il nous survenait quelque chose d'étrange, d'inattendu (I Pi. 4:12). Nous décourage-t-elle? Non, elle nous encourage. Elle prouve que nous sommes dignes de porter son nom. Jésus indiqua que la persécution qui s'abattrait sur nous serait un signe de la fin prochaine du présent ordre de choses. C'est pourquoi nous levons la tête et nous nous réjouissons. La persécution est un signe certain de notre délivrance complète et prompte du présent ordre de choses. « Quand ces choses commenceront à arriver, redressez-vous et levez vos têtes, parce que votre délivrance approche. » (Luc 21:28). Cela nous incite à poursuivre « la lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier ».

Les apôtres et les premiers disciples renoncèrent-ils à la prédication de l'Evangile simplement parce qu'ils n'avaient pas l'autorisation de César ni de garantie impériale contre la persécution? Un seul apôtre était citoyen romain. C'était l'apôtre Paul. Tous les autres étaient Juifs et se trouvaient sous l'occupation militaire romaine, sans aucun des droits que conférait la nationalité romaine. A l'exemple de Jésus, ils continuaient tous à prêcher courageusement, bien que leurs droits ne fussent pas garantis par César. Les droits de Paul en tant que citoyen romain ne le préservèrent nullement de la persécution. Il semble avoir été plus persécuté que les autres apôtres. Les apôtres ne cessèrent pas leur activité faute d'autorisation ou de garantie de César. Ils continuèrent à prêcher. Beaucoup même donnèrent leur vie pour la bonne nouvelle.

Ils combattirent pour la liberté de prêcher la Parole de Dieu. Parce qu'ils se réclamaient de la liberté reçue de Jéhovah, les premiers apôtres furent molestés,

arrêtés, persécutés, emprisonnés et battus (Actes 4:3; 5:17-27). Les religionistes ne pouvaient supporter leur message tranchant. On accusa les apôtres de bouleverser le monde (Actes 17:6). Le souverain sacrificateur leur défendit de parler au nom de Jésus. Pierre et les apôtres proclamèrent leur Constitution, leur liberté reçue par Dieu. Ils déclarèrent : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » (Actes 5:29). La haine qui poursuivait leur prédication et leur liberté ne s'arrêtait pas devant les tribunaux. Quand ils gagnaient leur cause devant les juges et se voyaient acquittés, ils étaient suivis par la populace qui assistait au jugement. Leurs persécuteurs les firent battre de verge (Actes 5:40). La justice rendue par les tribunaux n'excita-t-elle pas davantage l'ennemi?

Que déclencha encore la lutte courageuse de l'Eglise primitive pour préserver sa liberté? On sait qu'Etienne fut, après Jésus, le premier martyr chrétien. Il fut traîné de force devant le sanhédrin où il rendit un témoignage éloquent. La populace s'empara alors de lui, le poussa hors de la ville et se mit à le lapider. Saul, qui devint plus tard l'apôtre Paul, était présent et approuva le meurtre d'Etienne (Actes 6:11-8:1). N'oubliez pas, en outre, que le roi Hérode fit décapiter Jacques. — Actes 12:2.

L'apôtre Paul lui-même fut lapidé et traîné hors de la ville de Lystre. On pensait qu'il était mort (Actes 14:8,19). Le développement de l'œuvre missionnaire de Paul et de Silas souleva contre eux, à Philippes, une foule composée de religionistes. Ils furent chargés de coups et jetés en prison où on leur mit les ceps aux pieds. Un tremblement de terre au milieu de la nuit les délivra (Actes 16:16-26). Les autorités effrayées voulurent faire sortir secrètement de la ville ces témoins de Jéhovah. Paul et Silas acceptèrent-ils ce compromis? Non. Ils se firent mettre ouvertement en liberté. Paul

se réclama de sa qualité de Romain. Cela stupéfia ses accusateurs. Sa hardiesse les effraya (Actes 16:37,28). Paul fit-il usage de ses droits de citoyen pour combattre pour la liberté de prêcher? Quand il comparut devant Festus, il en appela sans hésiter à César, droit que n'avait pas les Juifs (Actes 25:10-12). Paul n'aurait pu en appeler à César ni comparaître à Rome s'il n'avait été citoyen romain.

Paul lutta pour la liberté de prêcher dans le monde entier. Il était toujours prêt à répondre. Il était toujours vigilant dans son combat pour la liberté de prêcher. Il écrivit : « Il est juste que je pense ainsi de vous tous, parce que je vous porte dans mon cœur, soit dans mes liens, soit dans la défense et la confirmation de l'Evangile, vous tous qui participez à la même grâce que moi. » (Phil. 1:7). Il combattit pour le droit de prêcher hardiment, même dans les chaînes (Eph. 6:19,20). Même quand il était prisonnier à Rome, attendant de comparaître devant César, il n'interrompit pas sa prédication. Pendant les deux années qu'il passa gardé par un soldat, il prêcha la bonne nouvelle. Il prêcha à tous ceux qui vinrent le voir, proclamant « avec pleine assurance et sans obstacle ». — Actes 28:30,31, *Jé*.

Paul passa probablement plus de temps en prison que n'importe quel autre apôtre. Il fut battu excessivement et souvent sur le point de perdre la vie. Se laissa-t-il abattre par ces épreuves? Non! Il fit face à tous ces dangers et à bien d'autres encore, il les surmonta dans sa lutte pour prêcher dans le monde entier (II Cor. 11:21-27). Nous donna-t-il un conseil? Notez les paroles qu'il adressa à Timothée et par lesquelles il nous engage à lutter pour la liberté de prêcher : « Combats le bon combat de la foi. » — I Tim. 6:12.

L'apôtre Paul identifia clairement nos véritables ennemis. Etaient-ils de chair et de sang? Non! Il montra qu'on ne pouvait les atteindre par les armes charnelles

de ce monde inique. Qui sont-ils? Ce sont les démons invisibles avec leur chef Satan qui régissent ce vieux monde (Jean 14:30; II Cor. 4:4; Eph. 6:12). Ne nous laissons donc pas envahir par la crainte lorsque les hommes se déchaînent contre nous. Nous voyons clairement que les armes de guerre de ce vieux monde ne sont d'aucune efficacité dans la lutte pour la liberté de prêcher. La seule arme que nous pouvons utiliser dans cette lutte est l'épée à deux tranchants de l'esprit, qui est la Parole de Dieu. N'est-elle pas puissante pour renverser les forteresses de l'erreur de ce monde? Elle est la plus puissante arme de guerre (Eph. 6:17). L'apôtre Paul écrivit : « Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles; elle juge les sentiments et les pensées du cœur. » (Héb. 4:12). Cela est un fait! Ne l'oubliez jamais!

Quelle preuve avons-nous que Jéhovah Dieu se sert de nous pour accomplir la prophétie de Jésus? La preuve indéniable c'est que nous sommes persécutés comme Jésus, et pour la même raison! Il se sert de la persécution qui nous accable pour identifier clairement le temps où nous sommes aujourd'hui (Mat. 24:9). A Pilate Jésus déclara : « Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix. » (Jean 18:37). Nous marchons sur ses traces, investis par Jéhovah de la même mission, à savoir : rendre témoignage à la vérité! Aussi sommes-nous persécutés dans le monde entier. Nous sommes haïs en tous lieux à cause de son nom.

Nous avons tous entendu parler de la lutte pour la liberté de prêcher soutenue de 1933 à 1945 par les témoins de Jémovah dans les pays sous la botte nazie ou fasciste. Des milliers d'entre eux furent jetés dans

les camps de concentration. Beaucoup furent torturés et mis à mort. Un grand nombre subit la mort pour avoir voulu rester loyal envers Jéhovah Dieu. On leur aurait laissé la vie s'ils avaient renié le nom de Jéhovah Dieu. Les personnes informées ont entendu parler de l'intense persécution des témoins de Jéhovah qui sévit aux Etats-Unis et au Canada, de 1933 à 1945. Les cas portés devant les tribunaux se comptèrent par milliers et les assauts de foules excitées par centaines. Au cours des quarante années écoulées, plus de soixante-dix pays ont pris des mesures contre les témoins et les ont persécutés.

La chute de l'Allemagne nazie, de l'Italie fasciste et du Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale interrompit-elle la persécution? Non! Dans les pays de l'Europe orientale sous tutelle communiste, notre œuvre a été interdite parce que nous refusons de cesser de prêcher. Les témoins de Jéhovah y ont été jetés par milliers en prison et dans les camps de concentration. Voyez ce qui s'est passé dans l'Allemagne de l'Est, en Pologne, en Tchécoslovaquie et en d'autres pays. Des milliers de chrétiens s'y trouvent en prison ou dans des camps de travail! Dans tous les pays communistes les témoins de Jéhovah sont aujourd'hui poursuivis et traqués comme du gibier; les chasseurs sont les sbires de la police secrète. Des mesures sont prises pour interrompre complètement la prédication dans les pays communistes. Nos frères persécutés dans ces pays ont subi un simulacre de jugement. Beaucoup ont été tués.

Aucune autre organisation religieuse de la terre n'a été persécutée pour le nom de Jéhovah, contenu aussi dans celui de Jésus. Il est vrai que quelques ecclésiastiques ont été jetés en prison dans les pays communistes, mais ce n'était pas pour la justice (I Pi. 3:14). Ils furent emprisonnés pour des raisons politiques et non pour avoir rendu témoignage à Jéhovah Dieu ou pour

avoir porté le nom de Jésus. Aujourd'hui les églises catholiques et protestantes ont toujours le droit de célébrer leur culte dans les pays tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et autres pays communistes. Dans tous ces pays les témoins de Jéhovah ne peuvent adorer Dieu publiquement.

La persécution continue également dans les pays qui revendiquent les quatre libertés. Savez-vous que récemment, en janvier 1954, une mesure a été prise contre les témoins de Jéhovah de Québec par les tribunaux de cette province? Cette mesure prévoyait pour les témoins de Jéhovah de cette province un traitement analogue à celui qui fut ordonné par Hitler pour les témoins en Allemagne nazie. Cette mesure fut prise sur la requête de Duplessis, premier ministre catholique de Québec. N'oubliez pas non plus l'interdiction de l'œuvre dans la République Dominicaine, l'Argentine et d'autres pays. Rappelons aussi les assauts de la foule et les coups de feu qui se sont produits aux Philippines durant les deux années écoulées. Considérez les nombreux cas de persécution mondiale qui ont été relatés dans l'Annuaire des témoins de Jéhovah durant les neuf dernières années. Voyez les pays démocratiques européens tels que l'Italie, la France, la Suisse et les pays scandinaves! En fait, dans toutes les parties du monde, en Afrique, en Asie, dans les îles, un bon combat est soutenu pour la liberté de prêcher. Par la grâce de Jéhovah, nous resterons fermement attachés à cette liberté. Cela signifie de nombreuses luttes devant les tribunaux et la persécution des fidèles serviteurs de Jéhovah, mais nous ne nous laisserons pas abattre, nous ne renoncerons pas à ce glorieux privilège de service : la prédication dans le monde entier.

Tous ces faits prouvent que la persécution continue. Quel groupe chrétien est identifié par l'accomplissement sur une échelle mondiale des paroles de Jésus? Nous

avons ici une preuve indéniable. Les faits parlent d'eux-mêmes. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour le prouver. C'est incontestable. Quel est ce groupe? C'est vous, qui êtes les témoins fidèles de Jéhovah. C'est vous qui êtes persécutés dans toutes les nations à cause de la justice (Mat. 24:9; II Cor. 1:7; Col. 1:24). Etes-vous abattus par la tristesse? Non! Vous êtes heureux d'appartenir à un peuple aussi favorisé (Jacq. 1:12). Pierre déclara : « Et qui vous maltraitera, si vous êtes zélés pour le bien? D'ailleurs, quand vous souffririez pour la justice, vous seriez heureux. » — I Pi. 3:13,14.

Cette persécution mondiale nous soumet à diverses épreuves. Elle nous oblige à utiliser chaque méthode possible pour lutter pour la liberté de prêcher dans le monde entier. Notre méthode de combat doit nécessairement varier d'un pays à l'autre, pour la raison que notre lutte doit être légale. Les lois nous permettant de lutter pour cette liberté diffèrent dans chaque nation. Il ne peut donc y avoir une uniformité dans ce domaine.

Les pays démocratiques tels que les Etats-Unis, le commonwealth britannique et certains pays de l'Europe permettent d'en appeler à « César » et de nous défendre devant les tribunaux. Dans de tels pays nous recourons sans hésitation aux tribunaux pour combattre pour notre droit de prêcher. Jéhovah s'est servi des juges pour nous aider à établir légalement la bonne nouvelle. Ils ont accumulé un grand monceau de victoires qui se tient comme un bastion. Les cas portés devant les tribunaux se comptent par milliers et sont comme une montagne, un rempart dans notre lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier.

D'autres nations ne permettent pas d'en appeler aux tribunaux pour protéger notre droit de prêcher. Nous devons en appeler à « César », autrement dit au chef de l'Etat, qui est peut-être le premier ministre, le pré-

sident, etc. C'est ce que nous faisons. Nous défendons devant eux nos droits, comme Moïse le fit en présence du Pharaon. Quand le pouvoir de protéger le droit de prêcher est confié par « César » à ses représentants dans les provinces ou villes, nous en appelons à de tels fonctionnaires. N'en n'avons-nous pas, de temps à autre, appelé à des autorités pour faire lever dans certains pays des interdictions? Rappelez-vous le monceau de télégrammes envoyés à Hitler! Souvenez-vous des pétitions qui ont circulé au Canada pour la levée de l'interdiction et une déclaration des droits! Rappelez-vous les nombreuses pétitions adressées au Congrès dénonçant le boycottage catholique des stations radiophoniques américaines qui diffusaient les programmes des témoins de Jéhovah! Nous avons adressé des pétitions aux autorités pour qu'elles permettent l'importation de publications. Dans de nombreux pays nous avons demandé aux autorités de permettre aux missionnaires envoyés dans ces pays par la Société d'y exercer leur activité. Nous n'avons négligé aucune occasion de lutter légalement pour le droit de prêcher dans le monde entier.

***

Les témoins de Jéhovah ne recourent jamais aux moyens illégaux dans leur lutte pour prêcher dans le monde entier. Nous, les témoins du Très-Haut, nous faisons-nous justice à nous-mêmes? Non! Nous ne nous liguons pas contre les représentants du gouvernement. Nous ne cherchons pas à pénétrer de force derrière le Rideau de fer. Nous ne faisons pas de tort aux personnalités officielles ni ne prenons les armes contre elles. Nous ne préconisons pas le renversement du gouvernement par la force ou la violence, même quand ce gouvernement entrave l'œuvre de la prédication de la bonne nouvelle du Royaume. Nous faisons seulement

usage des instruments de combat que nous accorde la loi du pays où nous nous trouvons. Si la loi d'un pays ne nous permet pas de combattre légalement, nous ne nous révoltons pas contre le gouvernement ni ne cherchons à le renverser.

Dans certains pays les gouvernements sont tellement instables ou bien l'opposition à la vérité y est si grande qu'il est peu sage de prêcher ouvertement ou publiquement. Dans ces pays on ne peut recourir aux tribunaux et les fonctionnaires du gouvernement ne protègent pas nos droits. Nous savons que toute agitation ou trouble provoquerait une prompte interdiction. La raison en est la domination catholique ou un gouvernement totalitaire. Dans certains pays c'est seulement par la faveur de quelques fonctionnaires officiels que l'œuvre peut se poursuivre de maison en maison. Le travail dans les rues est interdit. Dans une telle situation on n'insiste pas sur le droit de prêcher dans les rues. C'est la Société qui prend une décision en ce sens. La ligne de conduite à suivre n'est jamais fixée par les frères locaux. Réclamer le droit de prêcher dans les rues en de tels pays risquerait de provoquer une interdiction rapide. Cela inciterait les autorités à interdire la prédication de porte en porte de la bonne nouvelle. En de tels pays, nous faisons des prières « pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté ». — I. Tim. 2:1,2.

Dans certains pays il est pas légal de travailler ouvertement de porte en porte avec des publications. Afin d'éviter toute contestation avec les autorités et une interdiction totale, la Société peut ordonner que le témoignage se borne à la prédication orale à l'aide de la Bible. Les personnes de bonne volonté seront ainsi identifiées ou marquées. Elles sont revisitées plus tard et

se voient offrir des publications expliquant la Parole de Dieu. C'est là le moment convenable. Cela se passe dans l'intimité de leurs foyers et hors de la vue de l'ennemi. N'est-il pas plus sage de ne pas distribuer ouvertement des publications en certains pays, étant donné qu'une telle propagation publique signifierait la fin de la liberté de prêcher? Certes, il est plus sage d'agir ainsi.

Il y a de bonnes raisons scripturales pour modifier les méthodes de travail dans différents pays. Nous n'avons pas été envoyés dans le monde pour aller en prison. Nous ne choisissons pas d'être des martyrs morts. Nous avons pour but de prêcher le message. Pour cela nous devons être libres et vivants (Eccl. 9:10). Dans l'intérêt de la prédication mondiale de l'Evangile nous devrions nous rappeler que, selon les paroles de Jésus, nous sommes des brebis au milieu des loups. Il est certain que nous ne pouvons prêcher en Espagne et en Argentine de la même manière que nous prêchons aux Etats-Unis. Nous devons, par conséquent, faire preuve de beaucoup de tact théocratique, étant « prudents comme les serpents, et simples comme les colombes ». (Mat. 10:16.) Si nous nous laissons guider par le jugement d'un esprit sain, nous reconnaîtrons qu'agir autrement est insensé. Le proverbe dit : « L'homme prudent voit le mal et se cache; les simples avancent et sont punis. » (Prov. 27:12). A quoi servirait d'entreprendre dans certains pays une lutte perdue d'avance pour le droit de prêcher publiquement? Supposez qu'à la suite de cette lutte, l'œuvre de témoignage soit totalement interdite? Et alors? Ce n'est pas cela qui ferait avancer l'œuvre. Ne pouvons-nous pas, dans de telles nations, travailler un peu moins ouvertement dans la prédication de l'évangile? (II Tim. 1:7.) Une telle ligne de conduite permettra à l'œuvre de se poursuivre; et nos frères ainsi que les personnes de bonne

volonté pourront recevoir la nourriture spirituelle venant de la Société.

Que se passe-t-il quand une nation interdit complètement notre œuvre et que les voies d'approvisionnement en nourriture spirituelle venant du siège de la Société sont coupées? N'oublions pas que les témoins de Jéhovah sont toujours dans ce pays. Ils ne peuvent interrompre leur prédication (Jér. 26:14,15). L'interdiction ne frappe que leur prédication publique. Ils ne peuvent plus légalement poursuivre leur œuvre au grand jour. De tels décrets les poussent donc dans la clandestinité où ils poursuivront leur prédication. Ils font exactement comme les premiers chrétiens de Rome, qui usèrent des catacombes.

Les faits prouvent que les interdictions ne peuvent interrompre la prédication. Parfois la prédication dans la clandestinité prospère mieux que la prédication au grand jour. Plus ardente est la persécution, plus rapidement croissent les graines de vérité tombant sur de la bonne terre. Elles se développent promptement et s'étendent considérablement dans un climat aussi chaud. On ne peut pas plus empêcher les personnes de bonne volonté de venir à la vérité que l'on ne peut ordonner à un brin d'herbe de ne pas surgir du sol. Dans les pays où sévissent des interdictions, nos frères ne désertent pas comme déserta l'infidèle prophète Urie (Jér. 26:21). Ils font comme Jérémie. On s'était saisi de ce prophète qui fut menacé de mort (Jér. 26:8). Il refusa de s'enfuir du pays. Il fut jeté dans une citerne (Jér. 38:6). Jéhovah le délivra (Jér. 38:10-13). Comme il en fut pour Jérémie, il en est de même des témoins de Jéhovah en de tels pays : la vérité est comme un feu renfermé dans leurs os! (Jér. 20:9). Peut-on l'arrêter? Non! On ne peut la contenir! Il faut qu'elle sorte! Quelles que soient les conséquences encourues par suite d'une interdiction, les témoins de Jéhovah

ne peuvent cesser de prêcher. Jéhovah Dieu l'a ordonné. Prêcher signifie la vie. Cesser de prêcher signifie la mort.

Jéhovah a fait une promesse. Il la tiendra. Aux termes de cette promesse, Jéhovah continuera à nous couvrir de l'ombre de sa main et de ses ailes (Ps. 17:8; Es. 51:16). Cette promesse se vérifie dans les pays communistes comme dans les pays démocratiques. Jéhovah délivrera tous ceux qui invoquent son nom (Prov. 18:10; Joël 2:32). Devons-nous, par conséquent, trembler de peur devant les dictateurs communistes, les hommes politiques ou les dirigeants d'une nation quelconque? Non! Jamais! Craignez seulement Jéhovah le Dieu tout-puissant. Il est écrit : « N'appelez pas conjuration tout ce que ce peuple appelle conjuration; ne craignez pas ce qu'il craint, et ne soyez pas effrayés. C'est (Jéhovah) des armées que vous devez sanctifier. C'est lui que vous devez craindre et redouter. » (Es. 8:12,13). Nous sommes en sûreté tant que nous obéissons à cet ordre de Dieu, quelle que soit la forme de gouvernement, libéral ou oppresseur, du pays où nous habitons.

Nous ne renoncerons pas à notre lutte pour la liberté de prêcher, même en face de la mort. Nous nous confierons en Jéhovah en tous temps. Il saura nous préserver et nous délivrer de tout danger, si grand soit-il. Nous sommes instruits de ses hauts faits du passé. Nous nous souvenons des paroles suivantes de Jéhovah, le Dieu tout-puissant, notre Père : « Ne crains point, car je t'ai racheté, je t'ai appelé par ton nom, tu es à moi! Quand tu passeras par les eaux, je serai avec toi; quand tu traverseras les fleuves, ils ne t'engloutiront point; quand tu marcheras au milieu du feu, tu ne seras point brûlé, et la flamme ne t'embrasera point. Car moi, Jéhovah, je suis ton Dieu; le Saint d'Israël est ton sauveur; j'ai donné l'Egypte pour ta rançon, l'Ethiopie et Saba en échange de toi. Parce que tu es précieux e

honorable à mes yeux, et que moi je t'aime, je donnerai des hommes en échange de toi et des peuples pour racheter ta vie. Ne crains point, car je suis avec toi... Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah; c'est moi qui suis Dieu! Désormais aussi je le suis, et il n'y a personne qui délivre de ma main; j'agirai, et qui l'empêchera? » — Is. 43:1-5,12,13, *Crampon 1905*.

Possédons-nous, en tant que chrétiens, une flotte, une armée, un stock de bombes atomiques? Non! Nous n'en voulons pas! Nous n'en avons pas besoin! Voici ce qu'écrivit Sophonie concernant notre protection : « Jéhovah, ton Dieu, est au milieu de toi, un vaillant Sauveur; il fera éclater sa joie à cause de toi; il se taira dans son amour; il tressaillera à cause de toi avec des cris de joie. » (Soph. 3:17, *Crampon 1905*). Ce que nous devons faire pour notre protection est simple. Nous devons faire comme les Israélites dans quelques-unes de leurs batailles. Ils chantaient simplement les louanges de Jéhovah. Ils ne firent pas usage d'instruments de guerre. Quand les forces armées de Moab, d'Ammon et de la montagne de Séir s'avancèrent contre Juda, Jéhovah fit placer, par Josaphat, les chantres devant l'armée : ils devaient louer Jéhovah. Connaissez-vous l'issue de cette bataille? Certes! L'Histoire fut témoin d'une des plus grandes défaites militaires! (II Chron. 20). Jéhovah combattit aussi pour le roi Asa. C'est lui, et non les Israélites, qui détruisit l'armée éthiopienne forte d'un million de combattants (II Chron. 14:9-15). Ce ne fut pas la puissance supérieure de Gédéon qui vainquit Madian. Les trois cents hommes n'étaient qu'une faible poignée en comparaison du nombre des ennemis. Sous la conduite de Jéhovah, ils semèrent la panique dans le camp madianite. Pourtant ils n'avaient fait que briser leurs cruches, élever leurs flambeaux, sonner de la trompette et crier : « Pour Jéhovah et Gédéon. » — Juges 7, *Crampon 1905*.

Nous chantons les louanges de Jéhovah. En prêchant nous ouvrons toutes grandes les portes de la liberté afin que les hommes de bonne volonté affluent vers les villes de refuge (Jos. 21:13,21,32,38; Es. 26:2). Sa Parole donne à ceux qui connaissent Dieu l'espoir d'être délivrés, sauvés. Il est écrit : « Et quiconque invoquera le nom de Jéhovah sera sauvé; car sur la montagne de Sion et de Jérusalem il y aura une réunion de sauvés, comme l'a dit Jéhovah; et parmi les survivants seront ceux que Jéhovah appelle. » (Joël 2:32, *Crampon 1905*). La Parole de Jéhovah que nous proclamons est puissante. Elle édifie ce qui doit être édifié, mais renverse ce qui doit être renversé. Paul déclara : « Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles; mais elles sont puissantes, par la vertu de Dieu, pour renverser des forteresses. » (II Cor. 10:4). Souvenez-vous que c'est la Parole de Jéhovah qui amena le déluge au temps de Noé. C'est la même Parole qui provoquera la destruction du présent monde inique lors de la bataille d'Harmaguédon. C'est aussi la même Parole qui donne naissance aux nouveaux cieux et à la nouvelle terre « où la justice habitera ». (II Pi. 3:5-7,13.) C'est par la Parole de Dieu que s'effectua la prédication de Noé. De même que le cataclysme d'Harmaguédon aura lieu par la Parole de Dieu, de même la prédication, qui doit être achevée avant le début de cette bataille, sera faite par la même Parole (Mat. 24:14; II Pi. 3:9,10). Par la Parole de Dieu, nous aussi nous resterons fidèlement attachés à notre mission de proclamer la liberté aux captifs. — Es. 61:1,2.

Quand l'Amérique proclama, en 1776, son indépendance de l'Empire britannique, la cloche de la tour de la Chambre législative de Philadelphie, dans la colonie britannique de Pennsylvanie, sonna la liberté. Le son fit le tour de la terre, répercuté par les événements qui s'ensuivirent. Sur cette cloche se lisaient ces mots :

« Publiez la liberté dans le pays pour tous ses habitants. » Ces paroles historiques avaient été tirées du plus grand de tous les livres de la liberté : la Parole de Dieu ou Bible. Jéhovah Dieu se servit de ses mots dans la loi qu'il donna à Israël lorsqu'il établit le jubilé. L'année du jubilé était celle où tout homme retournait dans sa propriété et où il était libéré de ses dettes. C'était une sainte année de liberté. La nation devait publier « la liberté dans le pays pour tous ses habitants ». — Lév. 25:10.

L'espérance que fit naître, dans le cœur de ceux qui l'entendirent, le son libérateur de la « Cloche de la liberté » de Philadelphie encouragea des multitudes d'hommes à faire de grands sacrifices et à déclencher une révolution d'où sortirent la liberté et l'indépendance. Après un siècle et demi, les habitants du « pays de la liberté » voient la liberté disparaître. Elle est menacée non seulement en Amérique mais aussi dans le monde entier. En ce temps de crise, Jéhovah a frappé un coup retentissant sur la grande Cloche de la liberté, la Parole de Dieu. Le grand message de liberté sonne! Nous, ses témoins, entendons le son. Nous faisons les plus grands sacrifices dans l'intérêt de la liberté. Nous proclamons la liberté dans le pays. Nous faisons retentir la trompette de la liberté non seulement dans un pays, mais dans le monde entier. Le message dit que le gouvernement de Dieu est la seule espérance de l'homme et une garantie permanente de liberté et de vie. Nous proclamons un message de délivrance aux captifs liés par les erreurs religieuses de ce monde dominé par Satan. Nous proclamons la liberté dans le pays.

En chantant les louanges de Jéhovah, nous proclamons que Jéhovah Dieu est le libérateur des captifs. Nous disons aux captifs : « Sortez! » (Es. 49:9). Jéhovah nous donne l'assurance qu'ils ne retourneront pas dans la captivité dans laquelle Adam a entraîné le genre

humain (Ezéch. 39:28,29). Jésus-Christ, le grand Libérateur, s'est engagé sur une voie diamétralement opposée à celle que suivit Adam. Il ne succomba pas comme Adam aux tentations du Diable. Il déclara que Satan le Diable n'avait « aucun droit » sur lui (Jean 14:30, *Liénart*). Si nous marchons fidèlement sur les traces de Jésus, Satan n'aura aucun droit ou aucune prise sur nous, il ne pourra reprendre les fidèles captifs libérés.

Nous apportons une bonne nouvelle de paix aux personnes de bonne volonté envers Dieu. Nous proclamons un message de mort et de destruction à ceux qui haïssent Jéhovah (Jér. 49:14). En tant qu'ambassadeurs, nous sommes envoyés par Jésus pour séparer les hommes comme on sépare les brebis d'avec les boucs (Mat. 25:31). Jéhovah récompensera ceux qui sont semblables aux brebis et exécutera son jugement sur ceux qui sont semblables aux boucs. Le feu de sa jalousie accomplira tout cela (Soph. 3:8). Nous qui sommes de la société du Monde Nouveau, nous avons Jéhovah pour Dieu. Il est écrit : « Heureuse la nation dont Jéhovah est le Dieu! Heureux le peuple qu'il a choisi pour son héritage! » (Ps. 33:12, *Crampon 1905*). Mais Dieu donne aussi cet avertissement : « Car la nation et le royaume qui ne te serviront pas périront. » — Es. 60:12; Ps. 145:20.

Voyons maintenant ce que nous rapporte encore le livre d'Esther au sujet des Juifs captifs de l'Empire perse. Cette puissance mondiale avait étendu sa domination sur la plus grande partie du monde connu d'alors. On peut donc dire de ces anciens serviteurs de Dieu qu'ils soutenaient une lutte mondiale. Leur combat préfigurait la lutte mondiale que les témoins de Jéhovah soutiennent aujourd'hui pour défendre la liberté de prêcher (Rom. 15:4; I Cor. 10:11). La seule différence entre leur lutte et la nôtre réside dans la nature des armes employées. Ils se servirent d'armes charnelles. Or,

nous ne recourons pas à de telles armes. Nous qui combattons pour le droit de prêcher dans le monde entier, nous avons pour seules armes l'esprit de Jéhovah Dieu et l'épée de l'esprit qui est la Parole de Dieu (Eph. 6:17). En outre, Jéhovah nous a donné une armure pour nous protéger. Paul la décrit. Elle se compose 1° du bouclier de la foi, 2° de la cuirasse de la justice et 3° du casque du salut. Nous devons toujours être revêtus de ces armes. L'apôtre nous dit de prêcher comme lui « hardiment et librement le mystère de l'Evangile, pour lequel je suis ambassadeur dans les chaînes, et ... j'en parle avec assurance comme je dois en parler. » — Eph. 6:14-17,19,20.

Les Juifs captifs de la Perse remportèrent une grande victoire. Après que les courriers eurent publié dans le pays l'édit du roi autorisant les Juifs à combattre pour leur vie, une chose étrange se produisit. Le récit sacré rapporte en effet ce qui suit : « Personne ne put leur résister, car la crainte qu'on avait d'eux s'était emparée de tous les peuples. Et tous les chefs des provinces, les satrapes, les gouverneurs, les fonctionnaires du roi, soutinrent les Juifs, à cause de l'effroi que leur inspirait Mardochée. Dans chaque province et dans chaque ville, partout où arrivaient l'ordre du roi et son édit, il y eut parmi les Juifs de la joie et de l'allégresse, des festins et des fêtes. Et beaucoup de gens d'entre les peuples du pays se firent Juifs, car la crainte des Juifs les avait saisis. » — Esther 9:2,3; 8:17.

Connaissons-nous aujourd'hui une prospérité semblable dans notre lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier? Voyez les accroissements que nous avons obtenus : en 1934 nous étions 41 000; en 1940, 90 000; en 1944, 110 000; en 1946, 158 000; en 1948, 230 000; en 1950, 328 000; en 1953, 500 000. Le nombre des fidèles serviteurs de Dieu a été multiplié par douze en vingt ans, en dépit de la persécution dans le monde

entier! N'est-il pas ainsi prouvé que la crainte de Jéhovah a saisi le peuple de Dieu et que la crainte de l'homme l'a quitté? Aujourd'hui se réalise la prophétie de Zacharie : « Ainsi parle l'Eternel des armées : En ces jours-là, dix hommes de toutes les langues des nations saisiront un Juif par le pan de son vêtement, et diront : Nous irons avec vous, car nous avons appris que Dieu est avec vous. » (Zach. 8:23). La prédication dans le monde entier est une grande œuvre. Elle ne s'effectue pas par la puissance d'un homme ou d'un groupe d'hommes. C'est l'esprit de Jéhovah et la puissance de sa Parole qui interviennent dans cette prédication mondiale et lui font porter des fruits (I Cor. 3:7). Zacharie écrivit : « Ni par une armée, ni par la force, mais par mon esprit, dit Jéhovah des armées. » — Zach. 4:6, *Crampon 1905.*

La lutte pour la liberté de prêcher cessera-t-elle? Non! Elle doit continuer. Que ce soit dans les pays démocratiques où il existe suffisamment de liberté, ou dans les pays où la prédication est restreinte, ou bien encore dans les pays sous régime dictatorial qui suppriment toute liberté, jetant les témoins en prison, la lutte pour la liberté de prêcher doit se poursuivre dans le monde entier. L'apôtre Paul nous donne l'exemple à suivre. Il prêcha en prison, luttant même en un tel lieu pour la liberté de prêcher (Actes 28:30,31). Il en est de même aujourd'hui. Si nous ne sommes pas libres pour aller de maison en maison, nous devons prêcher comme prisonniers dans les chaînes. La prédication ne doit pas cesser, même dans les pays asservis à des dictateurs. On ne peut réduire les témoins au silence, même dans les prisons communistes. Nous continuerons de prêcher hardiment hors de prison et en prison. Souvenez-vous des paroles suivantes que Paul adressa aux Philippiens : « Selon ma ferme attente et mon espérance... je n'aurai honte de rien, mais... maintenant comme toujours,

Christ sera glorifié dans mon corps avec une pleine assurance, soit par ma vie, soit par ma mort. » — Phil. 1:20.

Supposez que ceux qui ont été emprisonnés pour leur fidélité se soient ouverts au compromis et qu'ils aient renoncé au combat. Que se serait-il passé? Joseph aurait perdu le privilège d'être utilisé par Jéhovah pour sauver de la famine son père Jacob et toute sa famille. Les trois Hébreux n'auraient pas eu le privilège d'être protégés dans la fournaise ardente par l'ange de Jéhovah. Jérémie n'aurait pas eu l'honneur de proclamer les jugements de Jéhovah contre la ville inique. Et Daniel n'aurait pas fermé la gueule des lions. Cette nuée de témoins n'a pas regardé en arrière. C'étaient des hommes courageux. Au chapitre 11 de l'épître aux Hébreux Paul nous décrit les exploits de leur foi.

Si Pierre, Paul et les autres apôtres avaient fait des compromis, ils n'auraient pas eu le privilège d'étendre l'assemblée chrétienne primitive ni celui de rédiger les Ecritures grecques. De même les témoins actuels, emprisonnés injustement dans de nombreuses nations, auraient perdu le privilège de remettre l'œuvre sur pied dans les nombreux pays totalitaires où l'œuvre était interdite. Ils ne connaîtraient pas la joie de voir se rassembler la grande multitude de personnes de bonne volonté. Il est écrit : « Car ce n'est pas un esprit de timidité que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse. » (II Tim. 1:7). Au sujet de ceux qui renoncent, l'Apocalypse dit : « Mais pour les lâches, les incrédules... leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la seconde mort. » (Apoc. 21:8). Grâces soient rendues à Jéhovah de ce que ses fidèles témoins n'aient pas abandonné la lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier!

Il est certain que Jéhovah poursuit des desseins justes en permettant que nous souffrions et luttions pour la

liberté de prêcher dans le monde entier. Son dessein principal est de réhabiliter son saint nom et sa Parole. Il a aussi pour dessein de se choisir un peuple obéissant et courageux avec lequel il peuplera la terre et qu'il fera vivre dans le monde nouveau (Mat. 5:5,10; Apoc. 2:10). Dans ce monde juste Jéhovah exterminera tous ceux qui ne méritent pas d'y vivre.

Notre lutte pour la liberté accomplit encore un autre dessein, celui de conduire l'ennemi sur le champ de bataille d'Harmaguédon. Jéhovah se sert de ses témoins dans leur lutte pour la liberté de prêcher comme d'une amorce pour Satan, nommé Gog dans le livre d'Ezéchiel. Ce livre nous annonce que Gog sera amené à attaquer le peuple de Jéhovah. Dans cette prophétie Jéhovah nous montre comment Gog, le Diable, fera avancer dans toute la terre ses forces visibles et invisibles contre les témoins de Jéhovah. Dieu mettra une boucle à ses mâchoires et l'amènera « sur les montages d'Israël » ou l'organisation de Jéhovah (Ezéch. 39:1,2; 38:4). Alors Satan, son organisation et tous ceux qui les soutiennent seront détruits. Leurs cadavres serviront de pâture à tous les oiseaux de proie et à toutes les bêtes des champs (Ezéch. 39:4-7). Jéhovah déclare : « Et je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël, et je ne profanerai plus mon saint nom, et les nations sauront que je suis Jéhovah, saint en Israël. » (Ezéch. 39:7, *Crampon 1905*). Ne renonçons pas à notre lutte. Que Jéhovah continue à nous bénir dans notre lutte pour la liberté de prêcher dans le monde entier. « Heureux l'homme qui craint Jéhovah... Louez le nom de Jéhovah. » — Ps. 112:1; 113:1, *Crampon 1905*.

L'homme riche et Lazare parabole ou récit ?

LA grande majorité des sectes religieuses de la chrétienté prétendent que la destinée des méchants est d'être tourmentés éternellement dans un enfer de feu. Les paroles de Jésus concernant l'homme riche et Lazare (Luc 16:19-31) sont du nombre des preuves présentées pour soutenir cet enseignement. On affirme que ces paroles racontent un incident, qu'elles sont un récit de ce qui eut lieu. Un tract publié par quelqu'un qui tient à ce point de vue demande : « Ne pensez-vous pas que tous ceux qui entendirent le Seigneur Jésus raconter l'histoire de l'homme riche et de Lazare durent naturellement supposer qu'il voulait enseigner qu'il y a une existence consciente après la mort dans le bonheur ou la douleur ? »

Si nous admettons que ses auditeurs pensaient que c'était un événement réel, celui-là au lieu de le prouver le réfute. Comment cela ? Parce qu'il nous est dit explicitement que Jésus parlait en paraboles ou illustrations, — afin que le peuple comprenne ? — non, mais afin qu'il *ne comprenne pas.* Notez ses paroles : « Il vous (ses disciples) a été donné de connaître les mystères du royaume de Dieu; mais pour les autres, cela leur est dit en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en entendant ils ne comprennent point. » (Luc 8:10). Quelle que fût la signification que ses auditeurs saisirent de l'illustration, elle devait être fausse.

D'autres objectent que Jésus n'a pas indiqué en termes propres que c'était une illustration. Mais est-il nécessaire que Jésus le fasse chaque fois, alors qu'il nous est dit clairement qu'« il ne lui parlait point sans parabole » ? (Mat. 13:34.) La citation des noms ne peut militer en faveur de la thèse selon laquelle il ne s'agit pas d'une illustration, car tout montre qu'une interprétation littérale outrage la raison et le sens commun et contredit le reste de la Parole de Dieu.

En résumé, dans cette illustration, il est question d'un homme riche vêtu de pourpre et de fin lin qui vivait dans la magnificence, et d'un mendiant appelé Lazare qui était assis à sa porte, couvert d'ulcères, et qui sollicitait les miettes qui tombaient de sa table. Avec le temps tous deux moururent. Lazare fut recueilli par des anges pour reposer sur le sein d'Abraham, tandis que l'homme riche fut enseveli et fut tourmenté dans le hadès, lieu d'où il apercevait Lazare. — Luc 16:19-23.

Notez qu'il n'est pas dit un seul mot pour nous apprendre que Lazare aurait été un homme bon, qu'il aurait eu la foi et l'aurait prouvée par des œuvres; deux choses qui sont indispensables pour obtenir la vie éternelle (Héb. 11:6; Jacq. 2:14-26). Où est-il dit que la misère, la pauvreté et la maladie sont une garantie de salut ?

Rien ne dit non plus que l'homme riche fût méchant. Par quel raisonnement et au nom de quels principes de justice peut-on soutenir qu'un homme doit souffrir les angoisses d'un feu ardent pendant des milliards et des milliards d'années, oui, pendant l'éternité, uniquement parce qu'il a joui au maximum des bonnes choses de cette vie pendant soixante-dix ans ? Même l'homme déchu, imparfait, comprend que la justice exige que « la punition soit appropriée au crime », et Dieu est certainement plus juste que l'homme. Abraham, David, Salomon, Joseph d'Arimathée avaient tous de grandes fortunes; ce fait les condamna-t-il aux tourments éternels ?

De plus, Jésus, dans ses discussions avec le clergé juif, fit preuve d'une logique qui n'a pas sa pareille. Aurait-il donné un si terrible avertissement concernant le salaire du péché sans même mentionner le péché, ou parlé de la récompense de la foi et de l'obéissance sans même les mentionner ? Si Jésus avait voulu avertir ses auditeurs concernant les tourments éternels, il aurait certainement insisté sur ces points, mais il n'en fit rien.

Non seulement cela, mais nous lisons que Lazare reposait dans le sein d'Abraham. Tous ceux qui obtiennent le salut sont-ils penchés sur le sein d'Abraham ? Si nous reconnaissons que cette expression est une façon de parler, pourquoi prendre au sens littéral ce qui arriva à l'homme riche ? Il est incompréhensible de prendre une partie du récit au sens littéral et une autre, parallèle, au figuré.

De plus, notez que c'est le seul passage dans les Ecritures où l'état conscient et la souffrance sont associés avec le hadès. Rien ne permet non plus de soutenir qu'avant la mort de Jésus le hadès avait deux compartiments, l'un pour les bons, l'autre pour les méchants, et qu'après sa mort pour le péché de l'homme les bons allèrent au ciel, car, au moment où Jésus donna cette illustration, il n'était pas encore mort. Apocalypse 6:8,9, où il est question du hadès monté sur un cheval, et Apocalypse 20:14, où le hadès est désigné, non comme étant l'étang de feu, mais comme étant lui-même jeté dans l'étang de feu, indiquent d'une manière évidente que ce terme est employé au figuré.

Prendre au sens littéral les paroles de Jésus concernant l'homme riche et Lazare devient plus insoutenable encore si on les compare avec ce que dit le reste de la Parole de Dieu concernant la pénalité du péché et la condition des morts. Adam ne fut pas mis en garde contre les tourments éternels, mais après qu'il eut péché il lui fut dit clairement et simplement : « Tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière. » (Gen. 3:19; 2:17). Jéhovah Dieu ne dit pas : « Ton corps retournera à la poussière », non, mais toi, Adam, tu y retourneras. Il n'y a pas à se méprendre sur le clair témoignage des Ecritures : « Le salaire que paie le péché, c'est la mort. » — Rom. 6:23, *NW*.

Et qu'est-ce que la mort, l'état ou condition des morts — la souffrance consciente ou la félicité consciente ? Non ! L'homme meurt comme la bête; les morts ne savent rien; il n'y a aucune connaissance dans le schéol (l'équivalent hébreu pour hadès). Le « souffle (de l'homme) s'en va, ils rentrent dans la terre, et ce même jour leurs desseins périssent ». David pria pour que Dieu lui épargnât la vie avant « que je m'en aille et que je ne *sois* (oui, que je n'*existe*) plus ». Pierre compare les méchants aux bêtes qui périssent. Les bêtes ne sont pas tourmentées après la mort. — Ps. 146:4; 39:14; Eccl. 3:19-21; 9:5,10; II Pi. 2:12.

En outre, ne sommes-nous pas assurés qu'il y aura une résur-

rection des morts, à la fois des justes et des injustes ? Pourquoi une résurrection si, à la mort, l'homme reçoit sa récompense éternelle ? (Actes 24:15; Jean 5:28,29). Quand Lazare, le frère de Marthe et Marie et l'ami de Jésus, mourut, Jésus réconforta-t-il ces femmes en les assurant que Lazare n'était pas mort ? Non, mais il leur donna l'assurance qu'il ressusciterait. Ses sœurs savaient qu'il « ressusciterait à la résurrection, au dernier jour ». Et quand Jésus l'appela pour le faire sortir, appela-t-il Lazare du sein d'Abraham, des limbes ou d'un enfer de feu ? Non, mais de la tombe. Par ailleurs, si Lazare avait été conscient en un tel lieu, nous pouvons être certains qu'il aurait raconté à tous ses amis la remarquable expérience qu'il aurait faite, car il y avait quatre jours qu'il était mort. Son silence même sur ce point prouve qu'il était inconscient. — Jean 11:22-44.

En outre, comment pourrions-nous expliquer qu'Abraham était dans le ciel, eu égard aux paroles de Jésus : « Personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme » ? Le jour de la Pentecôte, Pierre n'a-t-il pas fait remarquer à ses auditeurs que David « est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre existe encore aujourd'hui parmi nous. David n'est point monté au ciel » ? (Jean 3:13; Actes 2:29,34.) Aucun des serviteurs de Dieu ne reçut l'offre d'une récompense céleste avant la venue de Jésus-Christ; c'est pourquoi ses apôtres, même après sa résurrection, attendaient un royaume terrestre. — Ps. 45:17; Actes 1:6-8.

Revenons à l'illustration. Elle nous parle ensuite de l'homme riche appelant le « Père Abraham » pour qu'il envoie Lazare lui porter une goutte d'eau sur le bout du doigt pour le soulager, sur quoi Abraham lui rappelle les bonnes choses dont il a joui pendant toute sa vie en comparaison de ce qu'avait Lazare. D'ailleurs, il y a entre eux un grand abîme, de sorte que personne ne peut passer d'un lieu dans l'autre. L'homme riche demande alors que Lazare soit envoyé pour avertir ses cinq frères, mais il lui est répondu qu'ils ont Moïse et les prophètes et que s'ils ne les écoutaient pas, ils n'écouteraient pas une personne ressuscitée d'entre les morts. — Luc 16:24-31.

Selon les Ecritures, le ciel et le hadès (schéol) sont diamétralement opposés (Ps. 139:8, *Jé*; Luc 10:15). Pouvons-nous nous imaginer que ceux qui sont dans l'un de ces lieux voient ceux qui se trouvent dans l'autre et parlent ensemble ? Et si l'homme

riche était dans un enfer ardent, ne demanderait-il qu'une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue ? Quel soulagement lui apporterait-elle ? Parviendrait-elle jusqu'à lui ? Quelqu'un pourrait-il s'approcher d'un enfer ardent avec une seule goutte d'eau ? C'est évidemment un langage figuré au même titre que le sein d'Abraham, ainsi que les autres paroles de Jésus prononcées en cette occasion.

Puisque les paroles de Jésus concernant l'homme riche et Lazare sont de toute évidence une illustration, qu'illustrent-elles et quelle est leur signification ? Elles parlent du changement de position de deux classes de personnes, changement dû à la prédication de la vérité, du temps de Jésus et de notre temps.

L'homme riche dépeint pertinemment les membres du clergé juif richement pourvus en nourriture spirituelle; ils se considéraient comme les enfants du royaume, vêtus de pourpre, ils étaient justes à leurs propres yeux, portant du fin lin, et fiers d'être les descendants d'Abraham. — Rom. 3:1,2; Mat. 8:12; 23: 27,28; Apoc. 19:8; Mat. 3:9.

Le pauvre Lazare, dont le nom signifie « Dieu aide », représente bien le commun peuple juif, les gens méprisés par le clergé, spirituellement malades parce que négligés, affamés et assoiffés de justice et qui reconnaissaient avoir besoin du grand Médecin, Jésus-Christ. — Jean 7:49; Mat. 5:6; Marc 2:17.

La mort de l'homme riche et de Lazare représente un changement qui a lieu dans les positions de ces deux classes. Nous ne sommes pas surpris qu'il en soit ainsi dans le cas qui nous occupe, car, à plusieurs reprises, les Ecritures parlent de personnes qui meurent ou sont mortes bien qu'étant toujours en vie, montrant par là qu'un changement a eu lieu dans leur vie (voir I Corinthiens 11:30; Colossiens 3:3; I Timothée 5:6; Jude 12). La prédication de Jésus, qui dénonça l'hypocrisie, la cupidité et les faux enseignements des membres du clergé juif, amena un changement dans leur vie (Mat. 23; Luc 16:14; Mat. 15:1-9). D'un état de satisfaction personnelle et de confort luxueux, ils furent amenés dans un état de tourment tel qu'ils n'eurent plus de paix jusqu'à ce qu'ils eussent mis à mort le Fils de Dieu. — Mat. 21:45,46.

Ceux qui sont représentés par Lazare, le commun peuple juif ayant foi en Dieu, subirent de même un changement de condition dû à la prédication de Jésus, et devinrent le reste spirituel des Juifs. Comme l'indique leur nom « Lazare », ils furent aidés,

réconfortés par Dieu et reçurent l'espérance du royaume céleste de Dieu. Oui, les prostituées et les péagers pauvres et spirituellement malades entrèrent dans le royaume de Dieu et reçurent la faveur de Dieu, comme cela est représenté par leur position dans le sein d'Abraham. Les lourds fardeaux dont les pharisiens les avaient chargés furent enlevés et eux-mêmes devinrent une partie de la « postérité d'Abraham » en qui toutes les familles de la terre se béniront. — Mat. 11:6; 21:31; Gal. 3:7,26; Mat. 23:4; 11:28-30.

Et le grand abîme entre les deux classes ? Il représente les justes jugements de Jéhovah qui ne peuvent être changés. Les conducteurs religieux, en tant que classe, avaient fixé leur destinée en péchant contre le saint esprit, péché pour lequel il n'y a pas de pardon; et leur appel pour que leur tourment soit adouci, même si peu que ce soit, en diminuant la prédication de la vérité ne fut pas entendu. — Marc 3:29; Actes 5:27-32.

Les cinq frères de l'homme riche représentent bien les associés du clergé juif qui manifestaient le même esprit que les pharisiens. En refusant de croire en Jésus, ils montraient qu'ils ne prêtaient réellement pas attention à ce que Moïse et les prophètes avaient dit. Et le fait qu'ils ne croiraient pas, même si quelqu'un ressuscitait d'entre les morts, fut confirmé lorsque Lazare, le frère de Marthe et Marie, ressuscita. — Jean 7:47,48; 5:46,47; 12:10,11.

Tous ces faits accomplissant cette illustration trouvent un parallèle frappant de nos jours. Depuis longtemps le clergé de la chrétienté, hypocrite, cupide, attaché aux traditions, dirigeait les choses à sa guise en exploitant ses troupeaux et négligeant leurs intérêts spirituels, tandis que les membres du reste des Israélites spirituels oints étaient regardés et traités comme des mendiants malades, bons à s'associer seulement avec les chiens. Mais avec la prédication de la bonne nouvelle du royaume de Jéhovah, un changement s'est produit dans ces deux classes et, depuis 1919, ces chrétiens oints, méprisés et rejetés pour un temps, ont été élevés bien haut dans la faveur du plus grand Abraham, Jéhovah Dieu. Les intérêts du Royaume leur ont été confiés, en particulier la prédication de la bonne nouvelle du gouvernement de Dieu établi maintenant pour la bénédiction de l'humanité. Ainsi, d'autres personnes n'appartenant pas au reste peuvent également être consolées et le sont effectivement. — Ezéch. 34:1-16; Mat. 24:14.

Aujourd'hui le clergé est tourmenté par le grand témoignage rendu depuis ce temps-là par les témoins chrétiens de Jéhovah, tandis que les « laïques » de bonne volonté sont réconfortés et amenés dans une position de faveur auprès du plus grand Abraham, Jéhovah Dieu. Un cas marquant est la joie que ceux-ci ont éprouvée lors de l'assemblée des témoins de Jéhovah en 1953. De nouveau, il n'y aura pas d'apaisement au tourment du clergé par un arrêt dans l'œuvre de prédication; il ne sera pas non plus donné de signe spécial pour convaincre les alliés commerciaux et politiques du clergé que ce message est de Jéhovah Dieu.

C'est seulement envisagées dans ce sens que les paroles de Jésus rapportées dans l'évangile selon Luc (16:19-31) sont compréhensibles, ont de la valeur et sont appropriées pour notre jour, et qu'elles s'harmonisent avec le reste des Ecritures.

L'harmonie des écritures

Comment le texte d'Ezéchiel 18:20, qui dit que le fils ne portera pas l'iniquité de son père, peut-il être mis en harmonie avec le texte d'Exode 20:5, où l'on peut lire que Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ? — Le texte d'Ezéchiel 18:20 montre que toute personne qui a atteint l'âge de responsabilité, sera jugée selon sa propre attitude et son propre comportement. Un enseignement précoce et l'ambiance de la famille peuvent constituer pour les descendants soit un grand secours soit un obstacle. En général, les enfants suivent la voie qui leur a été tracée pendant leurs années de développement (Prov. 22:6). Cependant ce n'est pas toujours et sans exception le cas. Le descendant, ayant atteint l'âge de responsabilité, détermine sa propre manière d'agir, quelle que soit l'influence de son éducation antérieure et de son entourage sur ses décisions. Il s'engage dans la vie sur une voie déterminée et est jugé selon ses propres actions. « On ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. » « (Dieu) rendra à chacun selon ses œuvres. » Jésus montre que des familles seront divisées à cause de lui, parce que certains membres de la famille choisiront de le suivre dans le ministère de Jéhovah, tandis que d'autres s'y opposeront. « Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère. » Le fils chrétien d'un père en opposition avec lui ne porte pas l'iniquité de son père, mais il est jugé dans le sens favorable, soit selon ses propres œuvres chrétiennes. — Gal. 6:7; Rom. 2:6; Mat. 10:35.

Le texte d'Ezéchiel 18:20 concerne la peine extrême, la peine de mort : « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. » Si le méchant revient à la justice, « il vivra, il ne mourra pas ». Si le juste se livre à l'iniquité, « il meurt pour cela, il meurt à cause de l'iniquité qu'il a commise ». De là le pressant appel de Jéhovah : « Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ?... Convertissez-vous donc, et vivez ! » (Ezéch. 18:21,24,31,32). Ainsi Ezéchiel 18:20 est en harmonie avec Deutéronome 24:16 en ce qui concerne celui qui subit la peine de mort : « On ne fera point mourir les pères pour les enfants, et l'on ne fera point mourir les enfants pour les pères; on fera mourir chacun pour son péché. »

Le cas cité dans Exode 20:5 est tout autre. Jéhovah fit dire à Israël par Moïse : « Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. » Les anciens qui représentaient le peuple, donnèrent à Moïse la réponse du peuple, qui devait être rapportée à Dieu : « Nous ferons tout ce que (Jéhovah) a dit. » L'alliance fut établie avec le peuple et non avec des personnes isolées. Les mots d'introduction de cette alliance indiquaient, quant à leur sens, que Jéhovah était son Dieu, qu'il ne devait pas avoir d'autres dieux devant sa face et qu'il ne devait pas adorer des images. En corrélation avec cette défense de pratiquer l'idolâtrie, Dieu en donna aussi la raison : « Car je suis Jéhovah ton Dieu, un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants, sur la troisième et sur la quatrième génération à l'égard de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » — Ex. 19:3-8; 20:1-6, *Cr.*

Ceci explique le principe d'après lequel Dieu reconnaît la fidélité et l'infidélité, et ce principe, en ce qui concerne l'idolâtrie ou d'autres péchés, peut être appliqué aux personnes isolées aussi bien qu'à un peuple tout entier. L'histoire nationale d'Israël telle qu'elle se déroula dans la suite, correspond à l'avertissement de Jéhovah. Lorsque la nation s'adonna à l'idolâtrie, elle dut en supporter les lourdes conséquences pendant des générations. Il y eut cependant toujours des hommes qui maintinrent leur intégrité, et il y en eut parfois des milliers qui aimaient Dieu et gardaient ses commandements, malgré la conduite idolâtre de la nation (I Rois 19:14,18). Les fidèles ne furent pas punis pour les péchés

de la nation, mais, bien qu'ils en ressentissent les effets, ils bénéficièrent des bienfaits de la bonté du Dieu d'amour. Quoique certaines personnes aient évité l'idolâtrie qui régnait dans toute la nation, il leur était néanmoins difficile de remonter le courant national d'infidélité religieuse.

Quand les chefs nationaux s'adonnaient à l'idolâtrie, le peuple s'y engageait généralement avec eux, et l'atmosphère de la nation devenait spirituellement malsaine. La nouvelle génération grandit dans cet entourage néfaste et était portée à pratiquer les religions idolâtres des pères.

En tout cas, le peuple d'Israël souffrit pendant des générations après sa chute, à moins que les générations ultérieures se repentissent de la transgression de l'alliance de Dieu. Le livre des Juges renferme de nombreux récits sur les rechutes nationales et leurs malheureuses conséquences (Juges 2:11-19). Ce même état de choses existait à l'époque où régnaient les rois. Par exemple, Jéhovah décida de punir la nation pour son idolâtrie lors du règne de Manassé, et malgré le bon règne ultérieur de Josias, Dieu ne renonça pas à cette intention (II Rois 22:13-20; 23:25-27). Sauf un rétablissement temporaire pendant le règne de Josias, le peuple agit de plus en plus mal, jusqu'au moment où la nation fut finalement emmenée en captivité à Babylone, où elle resta pendant soixante-dix ans. Nous avons ici un cas où la nation fut punie à cause de l'iniquité des parents jusqu'à la troisième et la quatrième génération et plus. Du temps de Jésus, les chefs de la nation influencèrent le peuple pour qu'il réclamât à grands cris la mort de Jésus, et lorsque Pilate déclara qu'il était innocent du sang de ce juste le peuple répondit : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants! » (Mat. 27:25). La nation juive rejeta le Messie et se tourna vers l'empire romain idolâtre. C'étaient avant tout les enfants de ces Juifs adultes qui constituaient la nation, en l'an 70, lorsque les Romains arrivèrent, et qui souffrirent pour les péchés de leurs parents.

La punition de l'iniquité des pères sur les enfants ne signifie pas nécessairement la peine de mort, car, si tel avait été le cas, comment les pères qui avaient péché eussent-ils pu avoir des arrière-petits-fils? Eli est un exemple qui montre comment Jéhovah a appliqué ce principe à des particuliers. Ensuite de sa négligence, la fonction de souverain sacrificateur fut retirée à sa famille, et c'est Abiathar, un arrière-petit-fils d'Eli, qui fut frappé (I Sam.

2:27-36; 3:11-14; 14:3; 22:20; I Rois 2:26,27). Puis il y eut Guéhazi qui fut frappé de la lèpre pour avoir, contrairement aux désirs d'Elisée, cherché le salaire du général syrien Naaman, qui avait été guéri. Elisée lui déclara : « La lèpre de Naaman s'attachera à toi et à ta postérité pour toujours. » (II Rois 5:1-27). Ainsi leurs enfants ou postérité n'ont pas été frappés de la peine extrême, c'est-à-dire de la peine de mort, mais ils eurent à souffrir des effets pernicieux de l'iniquité de leurs ancêtres. Chacun d'eux eut la possibilité de revenir à Jéhovah et de bénéficier de quelque allègement et de quelques faveurs.

Le suicide

Les personnes qui se suicident — pour sauver l'honneur de la famille ou pour tout autre motif comme c'est la coutume au Japon — ressusciteront-elles ? Les meurtriers seront-ils rappelés à la vie ? — La nation juive avait conclu une alliance avec Jéhovah, dont la loi était ainsi conçue : « Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort.» Un chrétien ne peut pas non plus devenir meurtrier et rester en vie. « Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui. » Le suicide étant un crime perpétré sur soi-même, on peut le considérer comme un meurtre. Lorsqu'une personne qui s'est vouée à Jéhovah Dieu s'enlève délibérément la vie ou tue quelqu'un, il est douteux que Jéhovah se souvienne d'elle lors de la résurrection. — Nomb. 35:31; I Jean 3:15.

Il n'en est pas de même d'un homme ne connaissant pas la loi de Jéhovah et qui ne s'est pas voué à lui. S'il s'est suicidé ou est mort en tant que meurtrier, il s'est rendu coupable d'un grand péché, mais il en est beaucoup d'autres, tout aussi graves, pour lesquels on peut se repentir. Ecrivant à des chrétiens, Paul leur fit remarquer combien ils menaient une vie immorale et étaient dégénérés, mais qu'ensuite ils avaient été purifiés par le repentir, pour avoir abandonné le péché et accepté les dispositions prises par Jéhovah par l'intermédiaire du Christ. La Bible parle aussi de meurtriers qui ne se repentirent pas, laissant entendre que le repentir eût été possible (I Cor. 6:9-11; Apoc. 9:21). Le suicide et le meurtre ne constituent pas des péchés contre le saint esprit,

par conséquent un pardon est possible. Cependant le péché est un péché, quel qu'il soit. La résurrection d'un homme qui s'est suicidé ou d'un meurtrier qui n'est pas dans la vérité dépend du degré dans lequel il était plongé dans le paganisme ou démonisme, de son repentir, de son désir de sortir des profondeurs du paganisme et de s'en détourner, plutôt que du péché lui-même et de ceux commis antérieurement. Jéhovah Dieu et le Christ jugeront si le repentir et le désir de changer de voie existent. Ils décideront quelles sont les personnes qui seront ressuscitées et qui ne le seront pas. Nous nous en rapportons à eux, à leur justice et à leur miséricorde.

Achevé d'imprimer pour
l'Association « LES TEMOINS DE JEHOVAH »
le 15 avril 1955
par l'Imprimerie Richard,
24, rue Stéphenson
Paris (18e)
No 6